



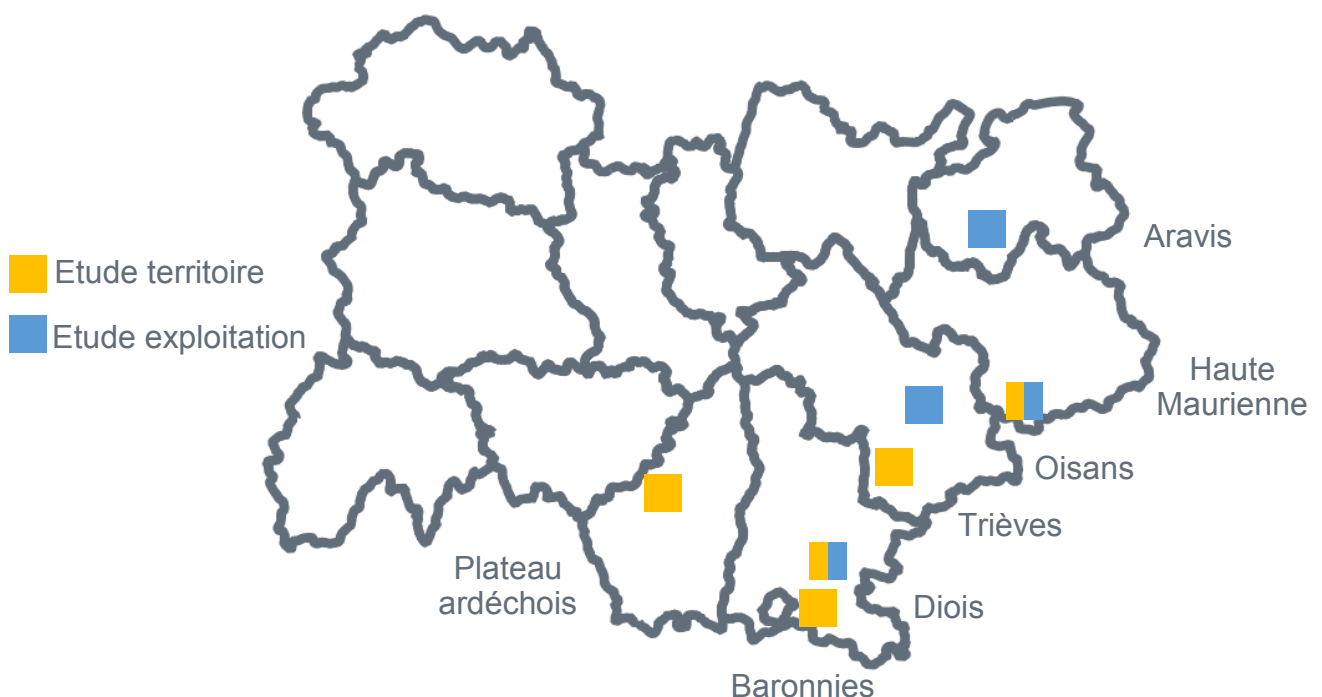
EXPLOITATIONS ET TERRITOIRES AUVERGNE-RHÔNE-ALPINS FACE À LA PRÉDATION



Depuis les premières attaques recensées en Auvergne-Rhône-Alpes en 1998, la pression de la prédation par les loups ne cesse de s'accroître malgré les mesures de protection. Confrontées à ce phénomène, les exploitations agro-pastorales et les territoires qui les accueillent évoluent. Pour saisir ces transformations, et les rendre lisibles pour les décideurs et le grand public le Réseau pastoral Auvergne-Rhône-Alpes a conduit des études dans plusieurs fermes et territoires de notre région à partir d'enquêtes et d'analyses des données disponibles (Géoloup, Inosys, EDE, DDT etc.).

Ce travail a pu voir le jour avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Plan régional de sauvegarde du pastoralisme face à la prédation.

Philippe CAHN,
Président du Réseau pastoral
Auvergne-Rhône-Alpes



- Le GAEC des Sources face à la prédation (07)
- La Haute-Roanne face à la prédation (26)
- Le GAEC de la Grange Neuve face à la prédation (26)
- L'EARL du Théron face à la prédation (26)
- Oisans : la Vallée de la Lignarre face à la prédation (38)
- Le GAEC du Lièvre face à la prédation (38)
- Les vallées de l'Arvan et des Villards face à la prédation (73)
- Le GAEC de la Fia face à la prédation (73)
- Les Aravis face à la prédation (74)



Une étude du Réseau pastoral Auvergne-Rhône-Alpes réalisés par la Chambre d'agriculture de l'Ardèche, l'Association Départementale d'Economie Montagnarde de la Drôme, la Fédération des Alpes de l'Isère, la Société d'Economie Alpestre de la Savoie en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Drôme, la Chambre d'agriculture de l'Isère et la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, partagé avec le SUACI Montagn'Alpes, la Société d'Economie Montagnarde de l'Ain, Auvergne Estives et l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales, avec le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



UNE EXPLOITATION ARDECHOISE FACE A LA PREDATION

- GAEC DES SOURCES -

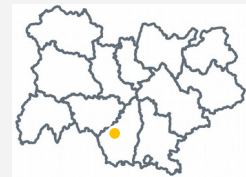
Depuis les premières attaques recensées en Auvergne-Rhône-Alpes en 1998, la pression de la prédation par les loups ne cesse de s'accroître malgré les mesures de protection. Confrontées à ce phénomène, les exploitations agro-pastorales évoluent. Pour saisir ces transformations, des études ont été menées dans plusieurs fermes d'Auvergne-Rhône-Alpes à partir d'enquêtes et d'analyses des données disponibles (Géoloup, Inosys, EDE, DDT etc.). Ce document présente les résultats de cette étude sur le GAEC des Sources qui subit des attaques depuis 2014.

Présentation de l'exploitation

Le GAEC des Sources a été créé en 2014. Il est issu de la fusion de l'atelier ovin créé en 1997 par Sébastien Bourdely et de l'atelier bovin créé en 2013 par Ludivine Bourdely-Flachat. Il est situé sur la montagne ardéchoise à 1200 m d'altitude et compte 270 brebis allaitantes majoritairement Blanche du Massif Central et 52 vaches allaitantes Limousine et Abondance. Les agneaux produits, issus de deux agnelages distinctifs, sont labellisés Agneau de l'Adret (label rouge) et principalement commercialisés via la coopérative Agneau Soleil. Les surfaces pâturables sont essentiellement pastorales, les prairies étant principalement consacrées à la production de foin.

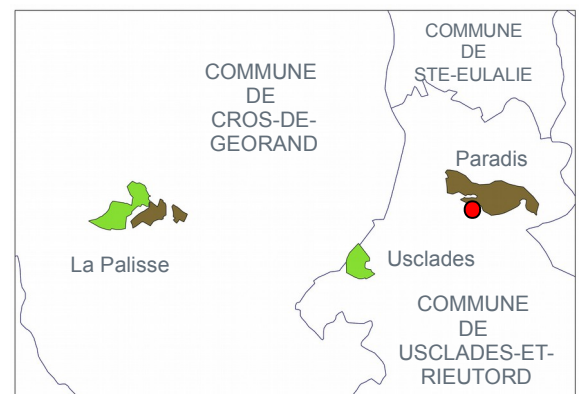
GAEC des Sources - carte d'identité -

104 UGB - 270 brebis BMC et 52 vaches allaitantes
200 ha de SAU
2,5 UTH (2 associés, 1 apprenti à mi-temps)



janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	octobre	nov	déc
Lot 1-2-3 Paradis			Lot 3 agnelage	Lot 3 Paradis							
						Lot 1 agnelles sur Uslades					
			Lot 2 la Palisse	Lot 2 la Palisse	Lot 2 la Palisse		Lot 2 la Palisse			Lot 2 agnelage	
							Lot 2 la Palisse				
Agnelage 3			Lutte 2			Lutte 3			Agnelage 2		

- Parcours ouvert
- Distribué
- Parcours boisé ou ligneux
- Siège d'exploitation



Système alimentaire et parcellaire : 200 ha dont 112 ha de parcours et 88 ha de prairies permanentes dont 78 ha fauchées. Les brebis pâturent sur 56 ha de parcours dont 22 ha de parcours à dominante ligneuse et 5 ha de bois.



Évolution de pratiques face à la prédation

Organisation du travail

Avant la prédation, l'exploitation comptait trois périodes d'agnelage (mai, septembre et décembre). En ce qui concerne l'agnelage de printemps, les brebis agnellaient dehors entre le 15 et le 30 mai pour être en adéquation avec la pousse de l'herbe qui s'effectue généralement au 15 mai. Les brebis n'étaient pas complémentées et restées sur les pâturages jour et nuit pendant toute la saison (mise à part pour le tri des agneaux mi-août pendant 15 jours), soit de mi-avril à mi-novembre.

Avec l'arrivée de la prédation en 2014, des changements ont été opérés dès 2015 sur le lot d'agnelage de printemps. De 2015 à 2017, les brebis sont gardées à l'intérieur avec leurs agneaux pendant 3 semaines puis sorties aux pâturages avec leurs agneaux le jour et rentrées la nuit. Les brebis sont rentrées plus tôt dans la soirée en bergerie pour éviter la prédation, elles mangent moins sur les parcs et sont complémentées à leur entrée en bâtiment.

En 2017, les éleveurs décident de regrouper l'agnelage d'automne avec celui d'hiver pour simplifier le travail.

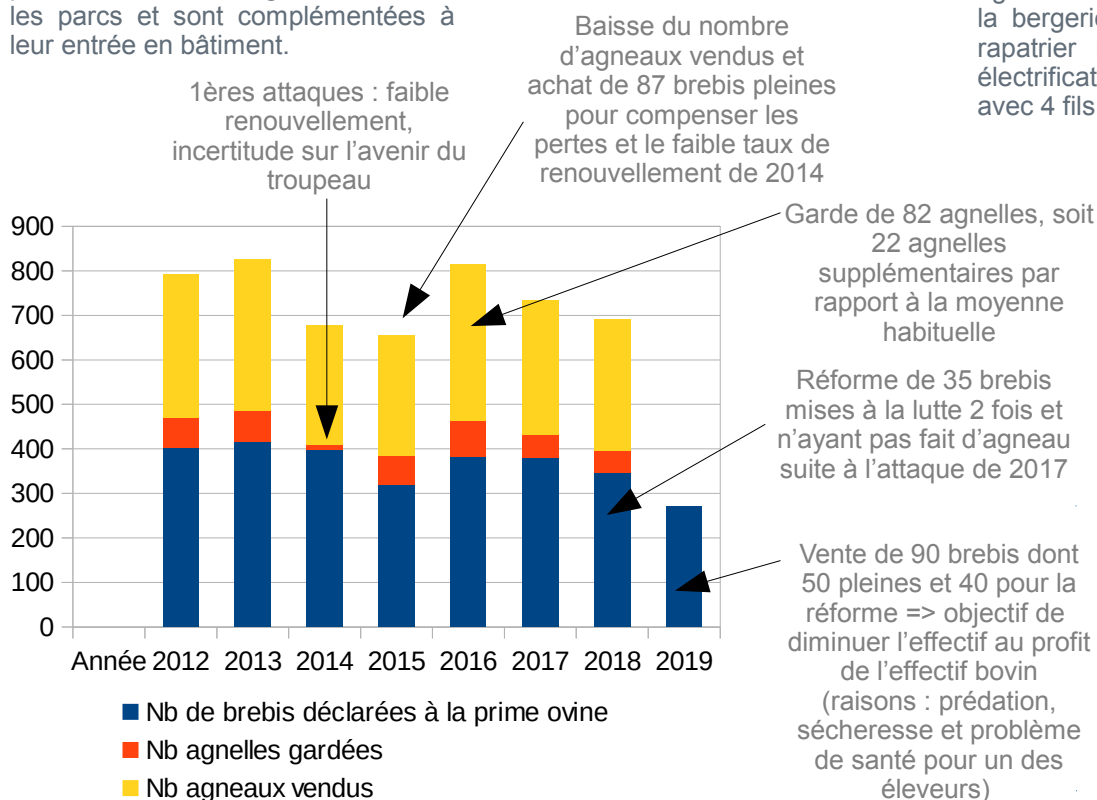
2018 : avancement de l'agnelage au 15 avril et arrêt total des sorties au pâturage pour les agneaux. L'avancement de l'agnelage permet de sortir les brebis au pâturage au moment de la pousse de l'herbe sans sortir les agneaux qui ont un mois. Ne plus sortir les agneaux au pâturage permet aux éleveurs de simplifier le retour du troupeau en bergerie. Sans les agneaux, les brebis sont plus faciles à rentrer en bergerie.

Avec l'arrivée de la prédation, les éleveurs ont également rapidement équipé le troupeau de 2 chiens de protection (2015) et ont suivi une formation au dressage.

A partir de 2015, les éleveurs ont également renforcé leur présence sur les 2 secteurs les plus éloignés du siège d'exploitation et ayant subi des attaques (la Palisse et Usclades). Cette réorganisation a entraîné une augmentation de la charge de travail à hauteur de 3 h supplémentaire par jour. Les éleveurs se rendent désormais à la Palisse deux fois par jour contre une fois tous les 2 jours avant les attaques.

Il faut également ajouté le temps nécessaire pour rentrer et soigner les brebis tous les soirs sur le secteur du Paradis mais aussi sur celui d'Usclades (2ème bergerie sur ce secteur) ainsi que temps à allouer aux chiens de protection.

Les parcs de pâturage ont également été renforcé : électrification d'un parc de 6 ha à la Palisse, grillage renforcé d'un fil électrique sur Paradis, agrandissement d'un parc appartenant à la bergerie de Paradis pour pouvoir rapatrier les brebis de la Palisse, électrification d'un parc à Usclades avec 4 fils.



Conséquences de la prédation sur le système d'exploitation

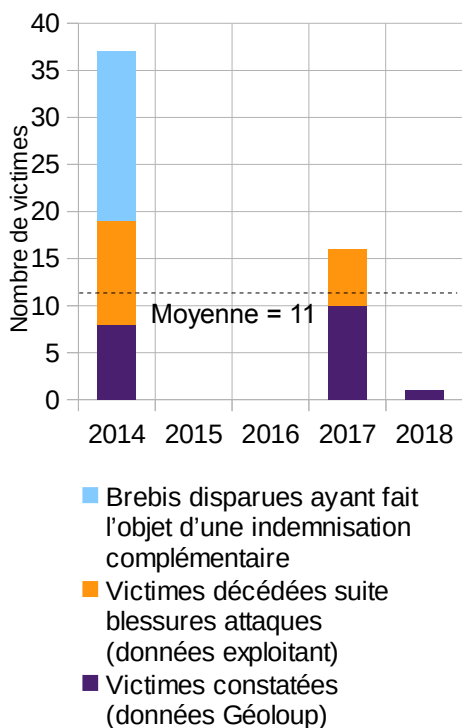
La prédation est à l'origine de la mort de 11 brebis par an en moyenne sur cette exploitation. Pour remplacer les brebis tuées le taux de renouvellement a augmenté de 3,5% en 2015 puis 4,6% en 2016 par rapport à celui de 2012 et 2013 (environ 16%). Selon les éleveurs, le taux de fertilité a diminué mais il n'a pas été mesuré. A titre d'exemple, les 35 brebis mises à la lutte 2 fois et n'ayant pas fait d'agneau en 2017 et réformés en 2018.

Le système d'exploitation a considérablement changé pour le lot d'agnelage de printemps entraînant du temps de travail et des achats d'intrants supplémentaires (aliment, foin, paille, produits vétérinaires...).

La complémentations du lot de brebis agnellant au printemps est passée de 0 à 9,2 tonnes d'aliment et 9,4 T de foin du 1^{er} avril à fin août

Faits de prédation

Volume de victimes de la prédation
GAEC des Sources



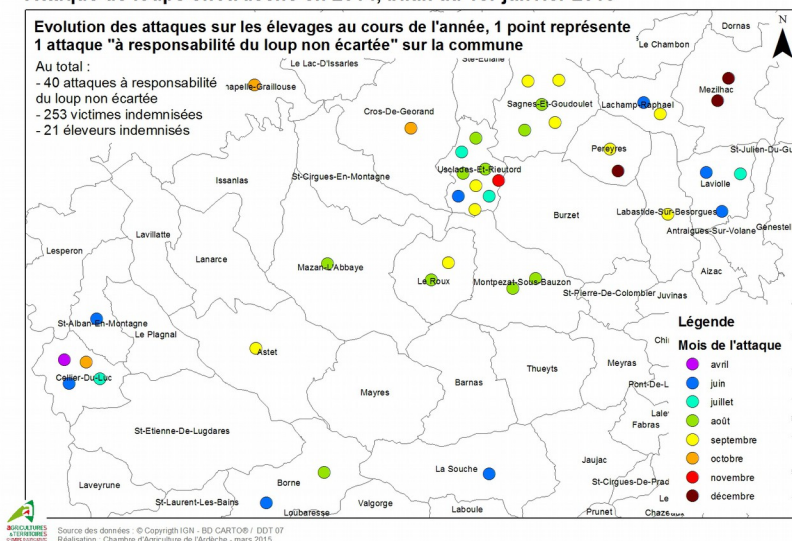
Volume de victimes prédatées sur le GAEC des Sources

La base de données Géoloup fait état de 4 attaques, 19 brebis tuées et 35 blessées sur le GAEC depuis la première attaque constatée sur la ferme en 2014. Cette information est néanmoins insuffisante pour décrire le phénomène de prédation vécu par le GAEC car il n'intègre pas les bêtes disparues, que ces dernières aient fait l'objet d'une indemnisation complémentaire ou non. En outre il faut également inclure les brebis mortes suite aux blessures subies lors des attaques.

En intégrant ces données complémentaires, on obtient un total de 54 brebis victimes dont 36 tuées et 18 disparues depuis 2014 sachant que 17 brebis sont mortes suite à leurs blessures sur les 35 brebis blessées. A partir de 2014, les loups prélèvent donc en moyenne 11 brebis par an, soit 3% du troupeau actuel.



Attaque de loups en Ardèche en 2014, bilan au 1er janvier 2015



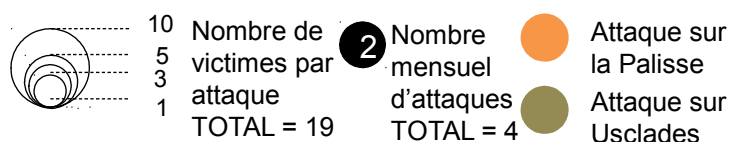
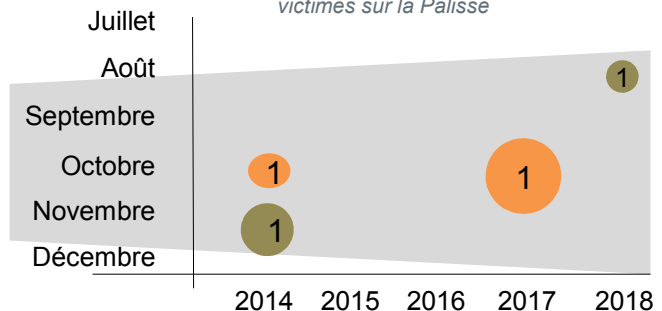
Les 2 attaques de 2014 correspondent à l'année la plus meurtrière en Ardèche avec 40 attaques dont 9 attaques sur la commune d'Usclades et Rieutord.

Volume de victimes, période et localisation des attaques sur le GAEC des Sources d'après Géoloup

Exemple de lecture : en octobre 2014, il y a eu 1 attaque faisant 3 victimes sur la Palisse

Localisation et temporalité des attaques

Sur les 3 secteurs de pâturage, les 2 touchés sont ceux situés à 4 (Usclades) et 10 km (La Palisse) de l'exploitation. Le secteur « Paradis » situé autour de l'exploitation n'a pas été impacté. Les attaques ont eu lieu en octobre ou novembre (mise à part celle de 2018).



Evaluation des impacts comptables

L'objectif des analyses présentées ci-dessous est de calculer le résultat économique de la prédation d'un point de vue comptable. Les chiffres présentés se veulent être le plus exhaustifs possibles, toutefois l'ensemble des domaines n'ont pas pu être pris en compte. De plus, certains coûts ne sont pas facilement calculables dans l'objectif d'obtenir une moyenne annuelle car trop variables. Ainsi, certains coûts sont récurrents et liés au changement du système de l'exploitation alors que d'autres sont ponctuels. Ne sont pris en compte ici que les coûts récurrents alors que certains coûts devraient également être pris en compte comme l'achat de 87 brebis pleines en 2015 pour compenser la perte des brebis tuées (coût de 11 745 euros), la réforme des 35 brebis mises à la lutte 2 fois et n'ayant pas fait d'agneau (manque à gagner de 2100 euros), la garde d'agnelles supplémentaire (manque à gagner de 2542 euros en 2016 par exemple). Par ailleurs, l'avancement de la date de l'agnelage en 2018 a fait perdre 9 centimes sur le kilo d'agneau vendu en moyenne.



Conclusion

Force est de constater que même avec un volume de 11 brebis prélevées en moyenne par an dans le troupeau du GAEC des Sources, l'exploitation est fortement impactée par la prédation. La trajectoire du GAEC face aux loups a abouti à une intensification du système passant de la production d'agneaux à l'herbe pour le lot d'agneaux nés au printemps à la production d'agneaux de bergerie. Les conséquences sont importantes sur le temps de travail et l'achat d'intrants. L'exploitation possédant également un atelier bovin allaitant est actuellement en cours de diminution de l'effectif ovin au profit de l'effectif bovin. La pression de la prédation est relativement faible en Ardèche depuis 2016 mais si elle devait s'accroître, les éleveurs pourraient encore diminuer l'effectif ovin.

UNE EXPLOITATION BARROGNARDE FACE À LA PRÉDATION

- EARL DU THÉRON -

Depuis les premières attaques recensées en Auvergne-Rhône-Alpes en 1998, la pression de la prédation par les loups ne cesse de s'accroître malgré les mesures de protection. Confrontées à ce phénomène, les exploitations agro-pastorales évoluent. Pour saisir ces transformations, des études ont été menées dans plusieurs fermes d'Auvergne-Rhône-Alpes à partir d'enquêtes et d'analyses des données disponibles (Géoloup, Inosys, EDE, DDT etc.). Ce document présente les résultats de cette étude sur l'EARL du Théron qui a subi la prédation de plein fouet en 2017.

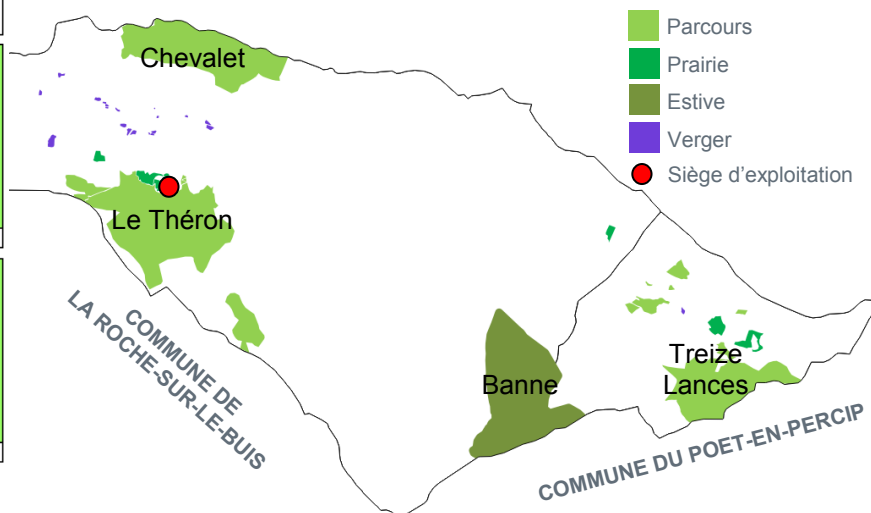
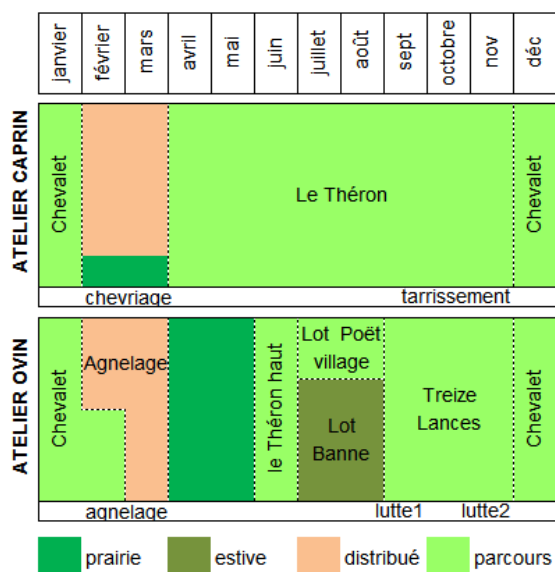
PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION

L'EARL du Théron est une ferme mixte caprine et ovine située dans les Baronnies Provençales. Quelques vergers produisent également des olives de Nyons AOP, mais depuis les années 1980 la ferme réduit l'activité arboricole (cerise, prunes) au profit de l'élevage. Au fil des années, et du changement de générations, des

parcours ont été reconquis et l'exploitation a participé à la création d'un Groupement pastoral (GP) d'estive en 2012 pour valoriser la montagne de Banne. La production de fromages de chèvre, d'agneaux et de chevreaux est principalement valorisée en vente directe au marché et à la ferme.

L'EARL du Théron - carte d'identité -

49 UGB - 70 chèvres, 245 brebis
366 ha de SAU
2 UTH



Système alimentaire : une orientation pastorale très marquée

Parcellaire : 366 ha (222 ha admissibles PAC) dont 358 ha de parcours (hors GP de Banne), 4 ha de prairies permanentes, 1,3 ha de sainfoin et 2,6 ha d'oliviers



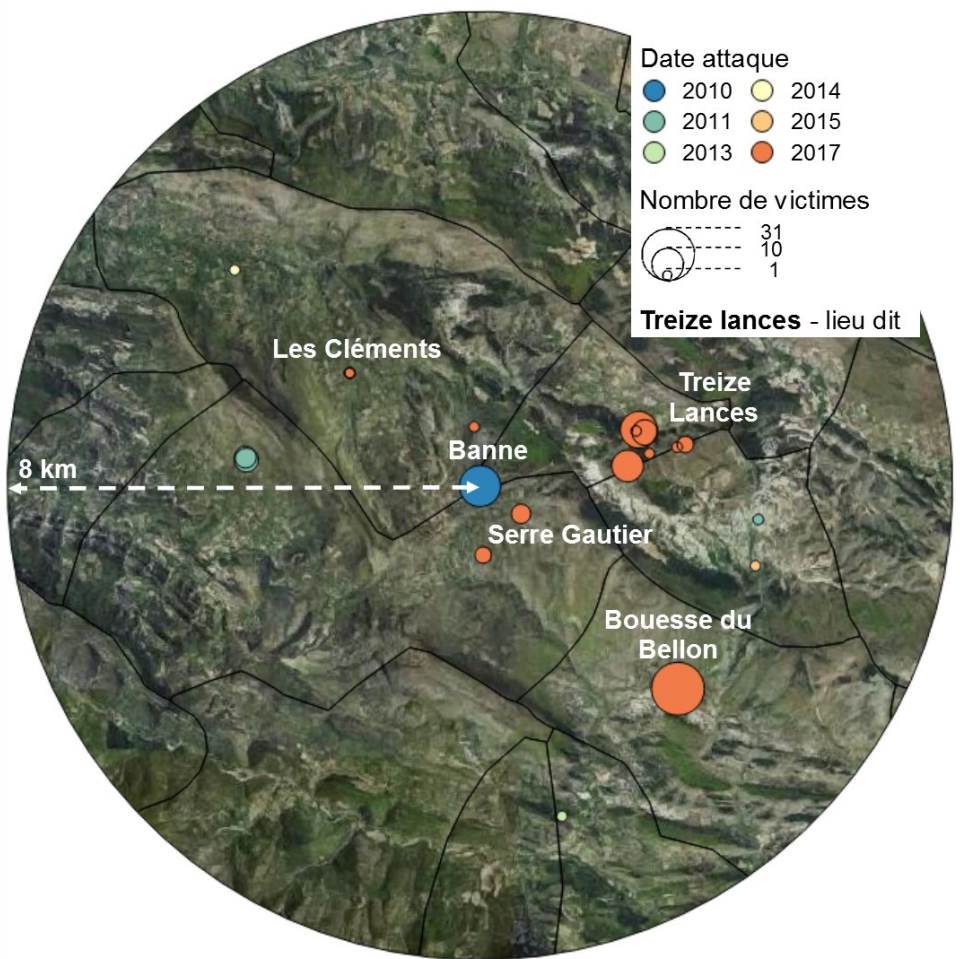
FAITS DE PRÉDATION

Présence du prédateur

Le premier indice de présence est relevé dès l'hiver 1996-1997 sur Buis-les-Baronnies, toutefois il faut attendre l'hiver 2011-2012 pour le que le territoire soit classé Zone de Présence Permanente (ZPP) (Lure-Ventoux). Une meute est identifiée sur la ZPP à partir de 2016. En 2017 l'Effectif Minimum Retenu (EMR) est de [4 ; 9]. En 2018, 4 ZPP meutes sont distinguées sur le secteur (Baronnies, Ventoux, Lure et Ventouret).

Historique des faits de prédation dans le secteur

Un foyer d'attaques semble se dégager sur le secteur, il regroupe 19 constats pour un total de 103 victimes. La première attaque constatée fait 18 victimes sur la montagne de Banne. Il s'agit d'un épisode traumatique qui conduit à la structuration d'un GP. Toutefois, dans les années qui suivent, seules des attaques éparées de moindre ampleur touchent les communes limitrophes. En 2017 le secteur est tout à coup victime d'une série de 14 attaques faisant 65 victimes dont 35 sur l'EARL du Théron.



2017, série noire pour l'EARL du Théron

Avant 2017 l'exploitation du Théron n'est pas confrontée à la prédation. Dès l'été 2017, le GP de la montagne de Banne est attaqué à l'estive faisant une victime chez un autre membre du GP. L'EARL du Théron déplore toutefois 5 disparues.

A l'automne 2017 l'EARL essuie soudainement une série de 7 attaques sur le quartier de Treize Lances entre le 9 septembre et le 13

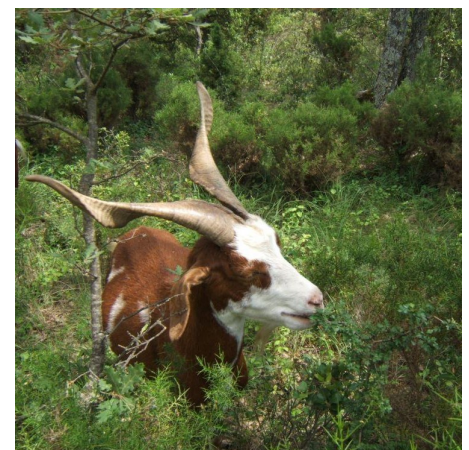
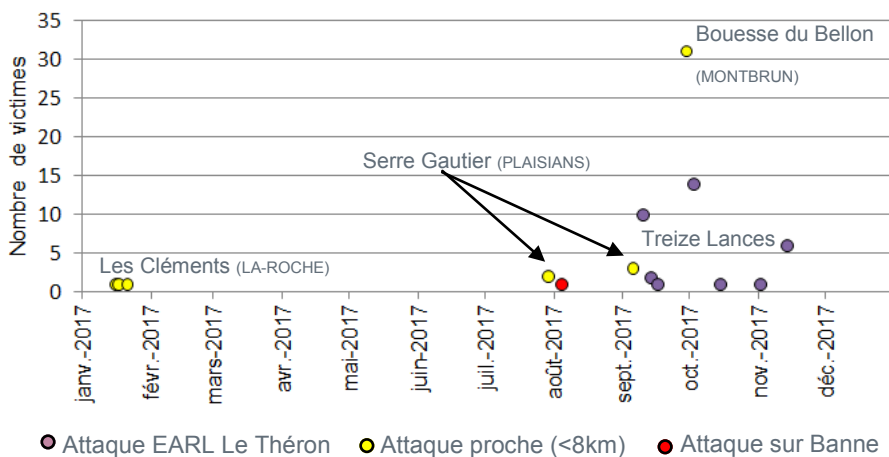
novembre. Deux attaques font plus de 10 victimes.

La neige permet à l'éleveur d'analyser ces attaques. La présence de plusieurs tailles d'empreinte suggère la responsabilité d'une meute. En outre, il apparaît que les loups ont sauté la clôture active qui ceint le parc.

En 2018, l'exploitation est attaquée sur Chevalet (1 blessée, 5

disparues). Ainsi, les 3 grands secteurs éloignés du siège d'exploitation ont été attaqués : Banne, Treize Lances et Chevalet. Ce constat engendre la peur chez l'éleveur d'être attaqué sur Le Théron où les chèvres passent la majorité de leur temps de lactation.

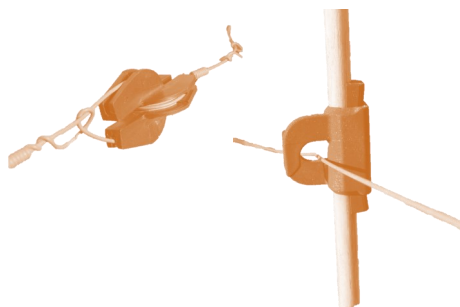
Après cette série noire de 2017, le quartier de Treize Lances n'a pas été attaqué en 2018.



ÉVOLUTION DE PRATIQUES FACE À LA PRÉDATION

2010-2017 Renforcer les clôtures

Dès 2010, suite à l'attaque traumatique sur la Montagne de Banne (18 victimes), les éleveurs de l'EARL décident de renforcer les clôtures, notamment sur le Théron et Treize Lances. Cette mesure s'avéra peu efficace pour protéger le troupeau à l'automne 2017.



2012 Créer l'estive collective de Banne

Suite à la première attaque sur Banne en 2010, l'exploitant individuel de l'estive cherche à mutualiser les coûts d'un berger. Ainsi en 2012 un GP est montée avec l'EARL. Dans un premier temps les éleveurs du Théron n'ont pas besoin de Banne et montent plus pour « faire le troisième » membre nécessaire administrativement. Toutefois l'estive devient vite une surface stratégique de l'exploitation et en 2014, suite au décès tragique de l'éleveur à l'origine du GP, l'EARL récupère la présidence du GP et augmente son cheptel estivant.

Dès lors l'ensemble des mesures de protection est mis en place sur la montagne : berger, regroupement nocturne, chiens de protection.

2017 Réagir vite sur Treize Lances

Face à la série d'attaques sur Treize Lances les éleveurs mettent en place un ensemble de mesures provisoires :

- un chien de protection est prêté par des éleveurs solidaires ;
- une présence est simulée par une caravane vide qui suit le troupeau ;
- La fréquence de visite au troupeau est augmentée, les clôtures sont systématiquement vérifiées ;
- Un tir de défense renforcé est délivré, des louvetiers viennent plusieurs fois sur site, mais sans résultat. A leur départ les attaques reprennent.

2018 Fin de l'allotement - évolution des races

Dès lors les chiens de protection, non souhaités par les éleveurs du Théron, deviennent nécessaires. Un adulte intègre la ferme dès décembre 2017, un chiot et un jeune suivent respectivement en janvier et à l'été 2018. Un quatrième chien est recherché pour protéger les chèvres.

Avant 2017 un allotement précis était appliqué sur l'exploitation. Ainsi 3 lots distincts pâturaient Treize Lances afin d'affiner la sélection lors de la lutte :

- agnelles de renouvellement ;
- brebis sélectionnées pour faire des agnelles de renouvellement de race pure : lutte avec des béliers mérinos ;
- brebis sélectionnées pour faire des agneaux de boucherie : lutte avec des béliers Ile-de-France.

La mise en place des chiens de protection rend cependant ce système délicat. En effet les différents lots pâturent des parcs connexes il est probable que les chiens se rassemblent et n'assurent pas la protection des trois lots. Le pâturage 2018 s'est donc déroulé avec un seul lot. La fin de l'allotissement entraîne :

- une perte de précision dans la sélection car il devient impossible de choisir les mères à agnelles de

renouvellement ;

- une conduite non différenciée entre gestantes et vides et donc une valorisation des surfaces pastorales non optimisées ;
- potentiellement un manque à gagner sur la quantité de viande produite car le nombre d'agneaux nés en race pure (plus léger que les croisements) est supérieur au besoin de renouvellement et ces agnelles surnuméraires sont vendues en boucheries.

Etant donnée l'absence de sélection à la lutte et afin de faciliter le travail de tri entre agneaux de boucherie et agnelles de renouvellement à la naissance, les éleveurs ont fait le choix de changer la race de leur bélière de croisement : abandon des Ile-de-France (blancs) pour des Hampshire (noirs), de sorte qu'à l'agnelage les agneaux nés noirs sont nécessairement destinés à la boucherie tandis que les agnelles blanches peuvent être des boucheries ou des races pures. Un doute demeurent cependant sur la proportion de races pures et de croisées à naître. Selon l'éleveur les béliers Hampshire seraient plus prompts à la lutte, ce qui devrait assurer une part plus importante d'agneaux lourds, une théorie qui reste à confirmer par l'expérience.

Des craintes pour l'avenir

La pression de prédation soudaine sur l'EARL du Théron et les réactions rapides mises en place génèrent des craintes :

- pour l'instant l'atelier caprin a été épargné, mais jusqu'à quand ?
- quels effets économiques et génétiques de la fin de la sélection et du changement de race de croisement ?
- quelle réorganisation de l'exploitation si la prédation se systématisait sur Treize Lances ?
- quelle opportunité de maintenir les travaux d'ouverture programmés sur Treize Lances alors que le site pourrait être abandonné ?
- comment gérer les chiens de protection et leur cohabitation avec les randonneurs ?



EVOLUTION DES PRATIQUES ET PAC : UNE ADAPTATION CONTRAINTE

Suite à la série d'attaques sur Treize Lances, les exploitants ont imaginé abandonner le quartier (73ha dont 52ha admissibles au sens de la PAC) et diminuer le cheptel ovin pour compenser la perte de surface en ne renouvelant pas les brebis tuées. Toutefois, face aux simulations de l'évolution des aides PAC avec ces paramètres, ils ont préféré maintenir le pâturage sur Treize Lances et un effectif renouvelé. En d'autres termes, la baisse potentielle des aides PAC est plus contraignante pour la santé de l'exploitation que le risque d'un nouveau carnage sur Treize Lances. Ce choix ne témoigne pas d'une gestion froide de la part des éleveurs, il est au contraire générateur d'un stress important et d'une charge de travail alourdie avec des horaires de visites étendus (multiplication des comptages, nourrissage des chiens de protection, déplacement de la caravane qui simule la présence humaine). L'EARL a également pris des pensions sur Treize Lances pour sécuriser l'ICHN en cas de prédation et donc de diminution du chargement.

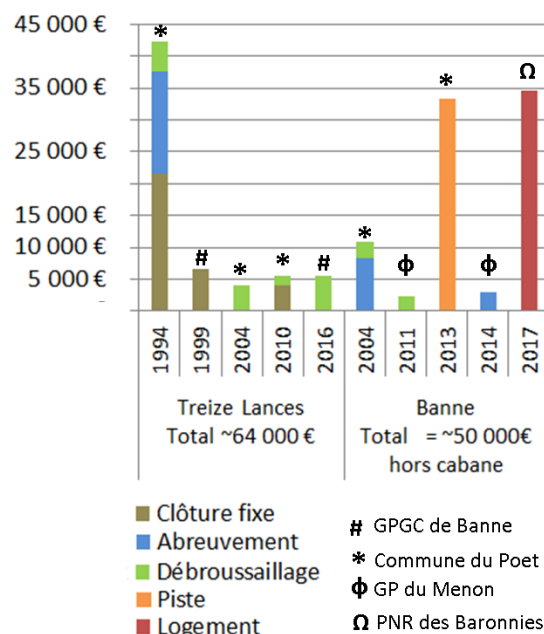


UN RISQUE D'ABANDON D'AMÉNAGEMENTS PASTORAUX COUTEUX

Banne et Treize Lances étaient abandonnés depuis longtemps. Depuis une vingtaine d'années une volonté politique forte de la commune du Poët-en-Percip et un engagement important des éleveurs ont permis de reconquérir ces espaces. L'investissement a été constant avec l'aménagement progressif d'équipements pastoraux structurants (piste, impluvium, clôture) et des travaux d'ouverture (broyage, élagage).

Ces aménagements ont mobilisé beaucoup de porteurs de projets (commune, GP, GPGC et ONF) et de nombreux financeurs (Union Européenne, Etat, Conseil régional et Conseil départemental) dans le cadre des contrats alpage puis des Plan pastoraux territoriaux. Au total, ces aménagements représentent 113 000 € d'investissement depuis 1994 dont 50 000 € depuis 2010. Il convient de souligner que ces montants n'intègrent pas les équipements mobiles (filets et cabane mobile).

La pression de prédation pourrait conduire à l'abandon de ces quartiers et des équipements coûteux qui les structurent alors même que certains ne sont pas encore amortis.



UNE EXPLOITATION DIOISE FACE À LA PRÉDATION

- GAEC DE LA GRANGE NEUVE -

Depuis les premières attaques recensées en Auvergne-Rhône-Alpes en 1998, la pression de la prédation par les loups ne cesse de s'accroître malgré les mesures de protection. Confrontées à ce phénomène, les exploitations agro-pastorales évoluent. Pour saisir ces transformations, des études ont été menées dans plusieurs fermes d'Auvergne-Rhône-Alpes à partir d'enquêtes et d'analyses des données disponibles (Géoloup, Inosys, EDE, DDT etc.). Ce document présente les résultats de cette étude sur le GAEC de la Grange Neuve qui subit des attaques depuis 2010.

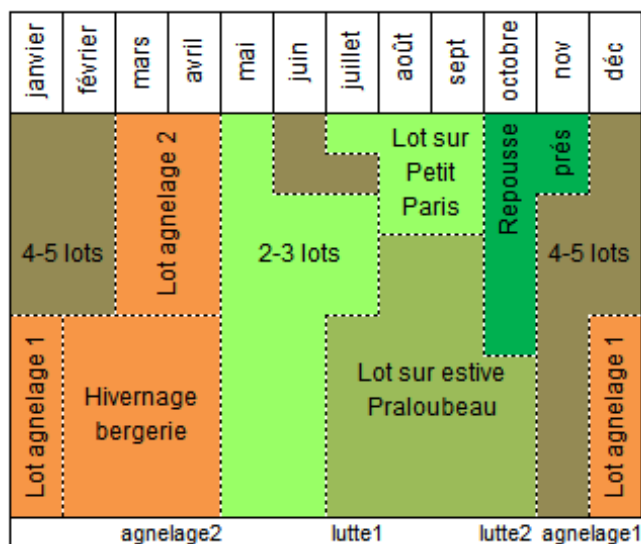
PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION

Le GAEC de la Grange Neuve, situé dans la Vallée de la Roanne, rassemble 3 associés autour d'un élevage ovin de 700 brebis préalpes conduites en race pure jusqu'en 2016. Les agneaux produits, issus de 2 agnelages distincts, sont labélisés Agneaux de Sisteron (IGP) et principalement commercialisés via la coopérative Agneau Soleil. Les surfaces pâturables sont

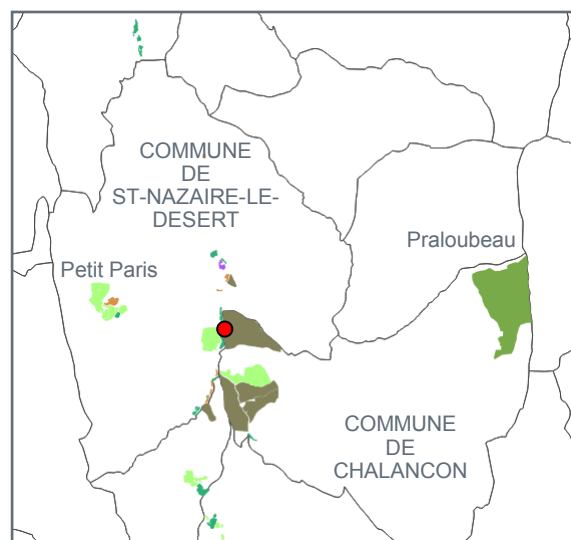
essentiellement pastorales, les prairies et terres arables étant consacrées à la production de fourrages et de céréales autoconsommés. La majeure partie du troupeau estive sur une montagne de basse altitude exploitée individuellement par le GAEC.

GAEC de la Grange neuve - carte d'identité -

105 UGB - 700 brebis préalpes
592 ha de SAU
4 UTH (3 associés, 1 berger)



- Parcours ouvert
- Distribué / culture fourragère
- Parcours boisé
- Estive
- Prairie
- Siège d'exploitation

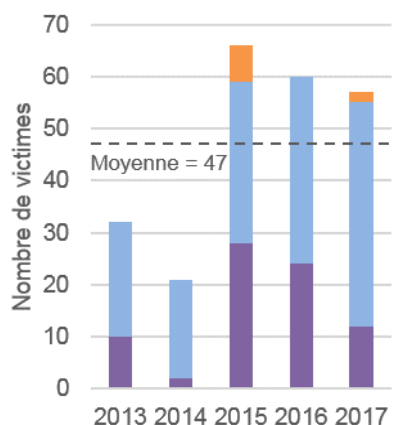


Système alimentaire et parcellaire, une orientation pastorale marquée : 592 ha dont 264 ha de parcours, 250ha d'estive, 31ha de prairies permanentes, 39 ha de prairies temporaires, 8 ha de céréales d'automne, 1ha de noyers.



FAITS DE PRÉDATION

Volume de victimes de la prédation
GAEC de la Grange neuve



- Victimes décédées suite blessures attaques (Données exploitant)
- Brebis disparues ayant fait l'objet d'une indemnisation complémentaire
- Victimes constatées (Géoloup)

Volume de victimes prédatées sur le GAEC de la Grange neuve

La base de données Géoloup fait état de 19 attaques et 110 victimes sur le GAEC depuis la première attaque constatée sur la ferme en 2010. Cette information est néanmoins insuffisante pour décrire le phénomène de prédation vécu par le GAEC car il n'intègre pas les bêtes disparues, que ces dernières aient fait l'objet d'une indemnisation complémentaire ou non. En outre il faut également inclure les brebis décédées suite aux blessures subies lors des attaques.

En intégrant ces données complémentaires, on obtient un total de plus de 300 brebis tuées depuis 2010. A partir de 2013, les loups prélèvent en moyenne 47 brebis par an, soit 7% du troupeau.

Le volume conséquent de brebis disparues, en moyenne 2/3 des brebis prélevées depuis 2013, est vraisemblablement lié à la configuration de la montagne de

Praloubeau. Cette dernière est en effet assez boisée, ainsi, même en présence de bergers et de chiens de protection, les loups peuvent attaquer le troupeau, notamment pendant les déplacements.



Estive de Praloubeau

Localisation et temporalité des attaques

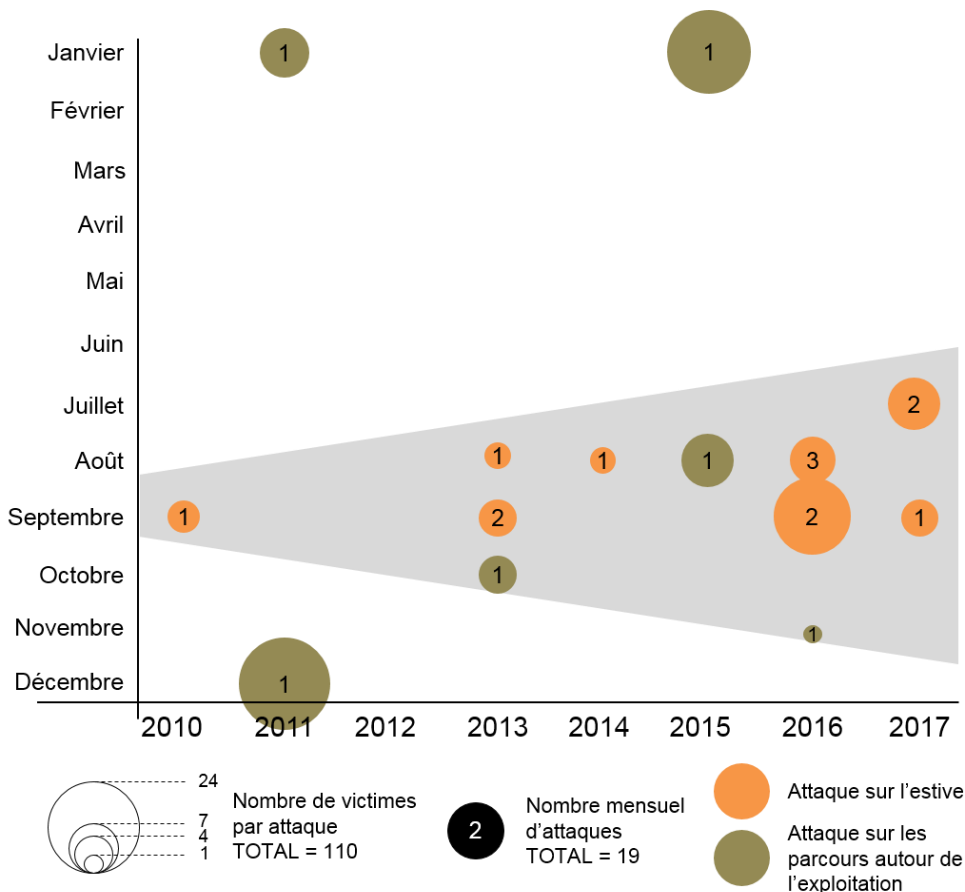
D'après Géoloup le volume de victimes est quasiment identique en estive et hors estive. Cependant, dès lors qu'on intègre les brebis disparues, l'estive reste le point noir de l'exploitation au regard de la prédation.

Le GAEC doit également faire face à des attaques très meurtrières pendant l'hiver sur des parcours proches de l'exploitation (décembre 2011, 24 victimes & janvier 2015, 20 victimes). Ces attaques sont liées à des conditions climatiques qui rendent parfois difficile de rentrer l'intégralité du troupeau la nuit, les petits lots isolés restant dehors deviennent alors très vulnérables.

La figure ci-contre pointe également l'évolution saisonnière des attaques. En effet, même si septembre reste le mois le plus dangereux pour l'exploitation, au fil des années le risque s'étend à l'ensemble de l'été et de l'automne.

Volume de victimes, période et localisation des attaques sur le GAEC de la Grange Neuve d'après Géoloup

Exemple de lecture : en septembre 2013 il y a eu 2 attaques faisant 4 victimes sur l'estive

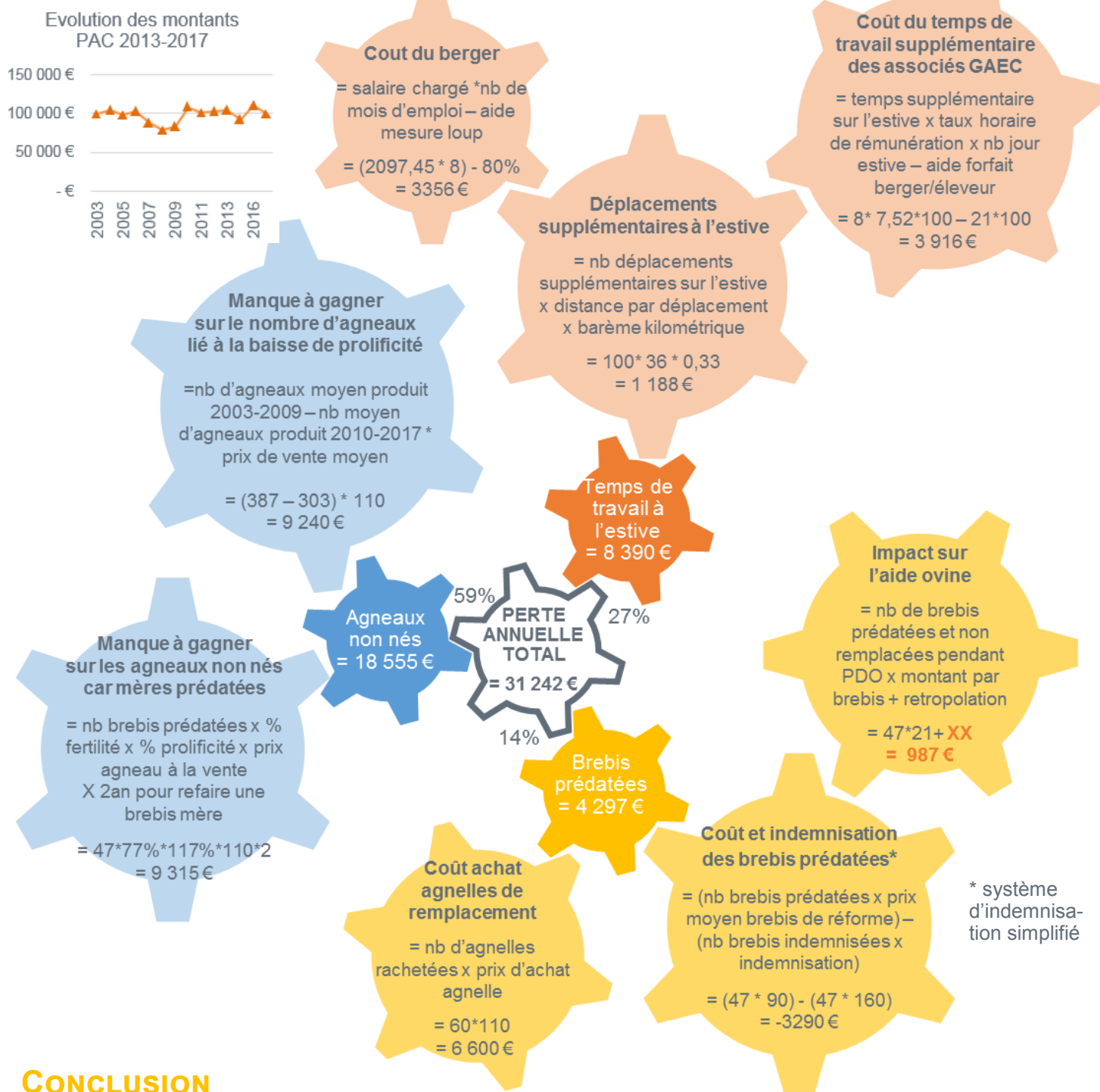


EVALUATION DES IMPACTS COMPTABLES

L'objectif des analyses présentées ci-dessous est de calculer le résultat économique de la prédation d'un point de vue comptable. Les chiffres présentés se veulent être le plus exhaustifs possibles, toutefois l'ensemble des domaines n'ont pas pu être pris en compte. En effet,

certaines coûts ne sont pas facilement calculables car trop variables, comme par exemple le coût d'élevage d'une agnelle. Les investissements en bâtiment et en matériel (comme le quad pour visiter le troupeau à l'estive acheté 10 000€, ainsi que les chiens de protection (achat, entretien

et indemnisation) n'ont également pas été intégrés à ce calcul. Il convient enfin de noter que le montants des aides PAC perçues par le GAEC entre 2003 et 2017 sont restés relativement constants.



CONCLUSION

Force est de constater qu'avec 47 brebis prélevées en moyenne par an dans le troupeau du GAEC de la Grange neuve, l'exploitation est fortement percutée par la prédation. La trajectoire du GAEC face aux loups semble aboutir à une impasse, notamment parce qu'il n'est pas possible d'augmenter indéfiniment le temps de travail et parce que la prédation conduit à une perte économique structurelle malgré les mesures d'aide. Dès lors, on comprend mieux la détresse d'une associée lorsqu'elle déclare « *je ne laisserai pas mon fils s'installer en ovin, et s'il veut le faire je ne lui donnerai pas ma bénédiction car il n'y a pas de perspectives* ». Un autre associé investit le champs politique dans l'espoir d'une évolution de la réglementation, mais ce qui relie ces deux intentions est le sentiment de non durabilité du système en place.

LA HAUTE-ROANNE FACE À LA PRÉDATION

Depuis les premières attaques recensées en Auvergne-Rhône-Alpes en 1998, la pression de la prédation par les loups ne cesse de s'accroître malgré les mesures de protection. Confrontées à ce phénomène, les exploitations agro-pastorales évoluent. Pour saisir ces transformations, des études ont été menées dans plusieurs fermes d'Auvergne-Rhône-Alpes à partir d'enquêtes et d'analyses des données disponibles (Géoloup, Inosys, EDE, DDT etc.). Ce document présente les résultats de cette étude sur le territoire drômois de la Haute-Roanne qui fait face aux loups depuis l'hiver 1999-2000.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La Roanne, prend sa source sur la montagne d'Angèle, s'écoule au nord entre les reliefs calcaires du Diois pour se jeter dans la Drôme. L'ouest de la vallée est occupé par la montagne de Couspeau, pâturée par les éleveurs de la région de Bourdeaux, elle se trouve donc hors de la zone d'étude. Le flanc est de la vallée, la montagne de Volvent, forme une crête (Praloubeau-Boutarinard) puis un plateau autour du sommet de la Servelle (1613m). Entre ces reliefs dominants, la Roanne et ses affluents ont formé un ensemble de combes et de collines escarpées. Le climat est méditerranéen et montagnard avec des étés secs et des hivers rudes.

La géographie du lieu induit l'absence d'axe de circulation majeur et donc un éloignement des centres urbains ; il faut 1h pour rejoindre la sous-préfecture de Die, pourtant proche. Les 4 communes qui composent le territoire étudié accueillent 292 habitants pour 115km² (soit une densité de 2,5 habitants/km²), regroupées autour du

bourg central de Saint-Nazaire-le-Désert.

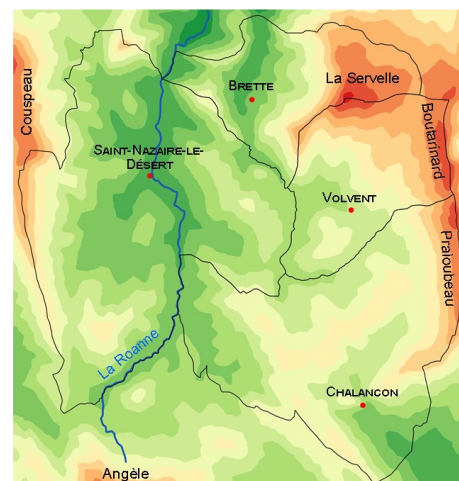
Avec 32 exploitations recensées en 2010, l'agriculture reste le secteur d'activité majeur du territoire, talonné par le développement du tourisme, bien que ce dernier reste plus discret que dans la vallée de la Drôme. Toutefois les apports économiques du tourisme permettent de maintenir des services comme l'épicerie de Saint-Nazaire.

La Haute-Roanne est essentiellement une terre d'élevage qui abrite à la fois des ovins, des caprins et des bovins. Quelques parcelles de noyers, de lavandes et des cultures fourragères complètent le paysage agricole.

Le pastoralisme est le mode d'élevage dominant du territoire. Les 3000ha qui composent le domaine pastoral sont équitablement répartis entre des alpages individuels sur la montagne de Volvent et des zones de parcours disséminées dans les collines.

La Haute-Roanne - carte d'identité -

4 communes
115 km²
292 habitants
25% de surfaces pastorales
32 exploitations agricoles



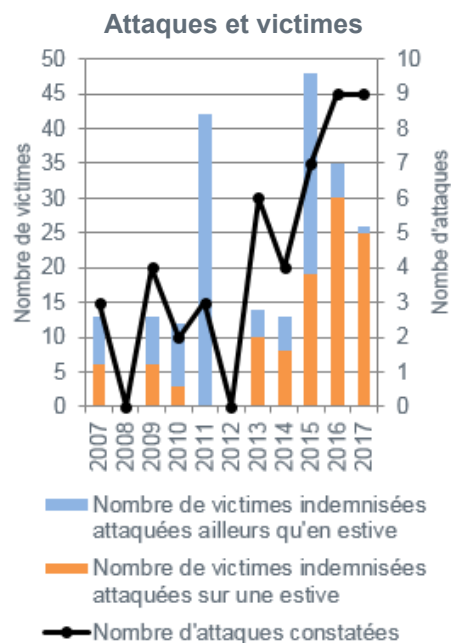
1km ● Bourg central ○ Limite communale
500m 1600m Altitude



FAITS DE PRÉDATION ET MESURES DE PROTECTION

Présence du prédateur

Le premier indice de présence du prédateur sur le secteur est relevé durant l'hiver 1999-2000. Une Zone de Présence Permanente « Diois-Baronnies » est définie 10 ans plus tard, puis, en 2017, la ZPP est renommée « Roanne », constituée en meute avec un Effectif minimum retenu de [1 ; 5] avec une observation de 5 adultes l'hiver.

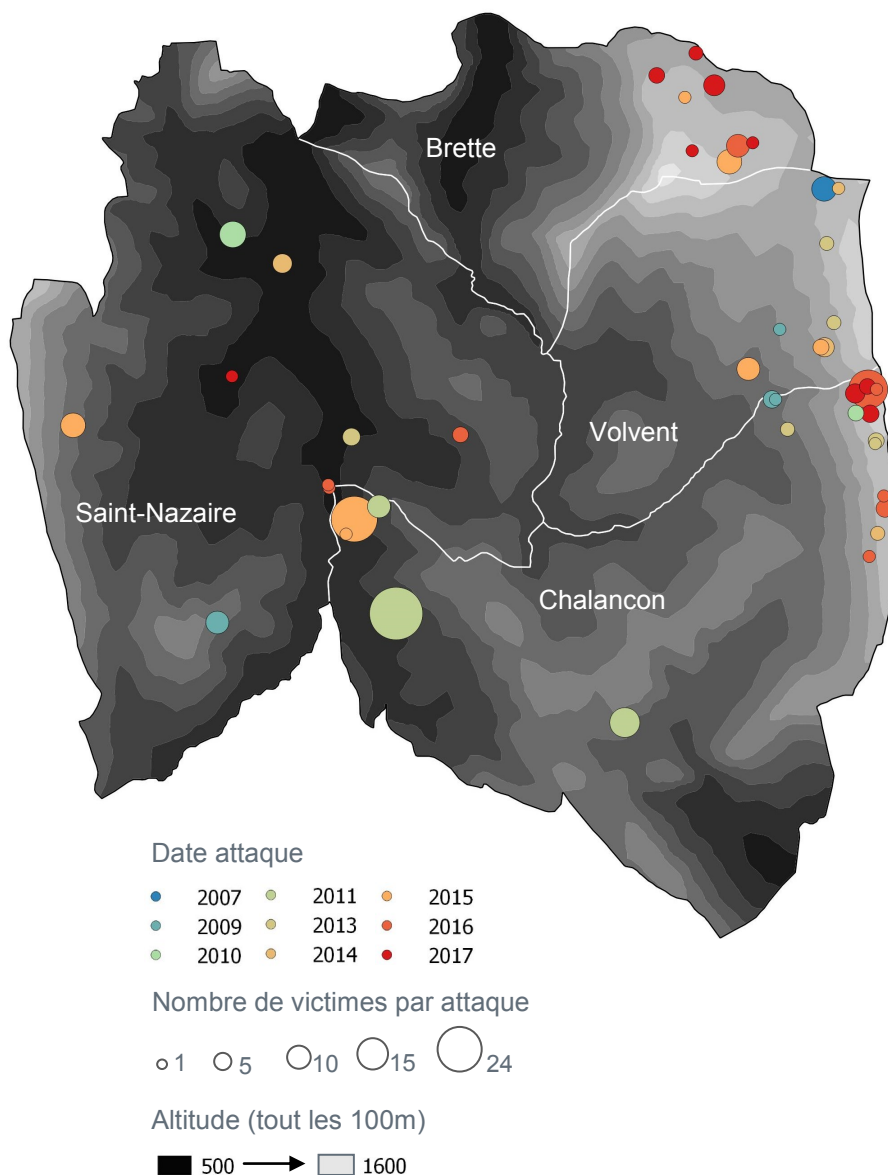


La première victime est constatée en 2007, puis des attaques surviennent chaque année à l'exception de 2008 et 2012. Au total 44 attaques sont recensées dans Géoloup pour le territoire d'étude entre 2007 et 2017 pour un total de 201 victimes. Il convient de noter que 50% de ces victimes proviennent d'une seule exploitation, la plus exposée (système très pastorale, pas de bâtiment sur l'estive).

Les attaques sont également répartie entre les unités pastorales d'estive et les autres types de surfaces, toutefois sur les dernières années les estives sont plus touchées, vraisemblablement parce que les parcours sont plus équipés ou abandonnés et les bêtes rentrées plus tôt à la bergerie.

La majeure partie des attaques sont concentrées sur la période estivale, mais des attaques sont aussi constatées en dehors de l'été, principalement l'automne.

NB : les données prédation utilisées pour cette étude proviennent de Géoloup, la BD qui centralise les constats d'attaques. Ces données sont partielles car elles n'intègrent pas les bêtes décédées non déclarées, disparues et décédées après blessure.

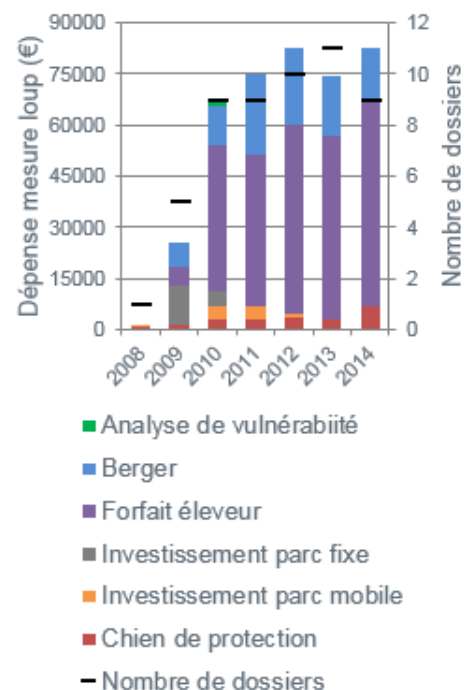


Mesures de protection

Le classement en cercle 1 ou 2 débute dès 2008 et dès 2010 l'ensemble des communes est classée cercle 1. Au total sur la période 2008-2014 408000 € ont été dépensés dans le cadres des mesures de protection.

Les investissements de clôture sont prégnants au début de la période mais s'effacent vite au profit du renforcement de la présence humaine (berger et forfait éleveur-berger).

Des autorisations de tirs de défense sont délivrées chaque années aux éleveurs ovins. En 2016, 2 loups sont abattus à Volvent dans le cadre d'un arrêté préfectoral de tir de prélèvement renforcé.



Source données : DDT

DES STRATÉGIES DÉFENSIVES POUR FAIRE FACE AUX LOUPS

L'analyse de la mise en place des mesures de protection proposées par le Plan loup ne suffit pas à décrire les stratégies défensives opérées par les éleveurs de la Roanne pour faire face aux loups. L'enquête auprès des éleveurs a permis de distinguer plusieurs stratégies présentées ci-dessous avec une analyse des risques associés. Avant de décrire ces stratégies il convient de noter que :

- les chiens de protection ne sont une caractéristique propre d'aucune stratégie en particulier, ils les traversent tous, sauf peut-être la variante de la stratégie « plan B » avec l'agritourisme ;
- la stratégie « présence permanente » est souvent une étape vers une autre stratégie car elle génère de l'épuisement et/ou une mutation non acceptée de la ferme ;
- certaines exploitations peuvent combiner plusieurs stratégies de défense.



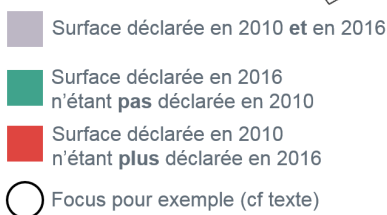
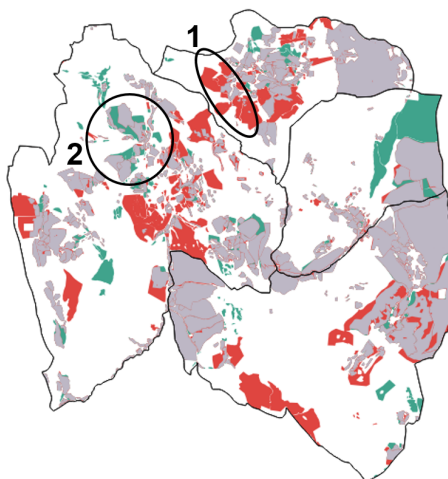
REPLI SUR DES SURFACES ÉQUIPABLES

Caractéristiques

Le repli signifie l'abandon des parcelles les plus vulnérables, c'est-à-dire les plus éloignées et/ou les plus couteuses à équiper, ce qui revient à dire que ce sont souvent les plus pastorales.

A *contrario* les surfaces les moins vulnérables, généralement plus proches de l'exploitation, sont protégées avec un équipement de qualité du type clôture active 4 ou 5 fils, une électrification sérieuse et un travail important d'entretien. Ainsi, sur le territoire d'étude, 71 600 € ont été investis via les PPT dans des systèmes clôtures depuis le retour des loups et 25 700 € via le Plan loup (entre 2008 et 2014).

Une variante extrême de cette stratégie consiste à ramener le troupeau toutes les nuits en bergerie, c'est notamment le cas pour les élevages laitiers ovins et caprins, mais aussi de l'estive ovine de la Servelle. Plus généralement on constate que les troupeaux sont rentrés plus tôt à la bergerie l'automne, notamment si l'exploitation essuie une attaque.



La mise en œuvre de cette stratégie peut se lire dans l'évolution de la déclaration PAC des éleveurs avant et après intégration de la pression de prédation. Ainsi, la situation 1 dans la figure ci-dessus illustre l'abandon de parcs éloignés d'une ferme qui se replie. La situation 2 illustre le renforcement de la déclaration à proximité du siège d'une autre ferme qui met en œuvre cette stratégie.

Conséquences et risques

Le repli conduit à abandonner des secteurs de pâturage et donc à l'enfrichement, et de là au risque incendie et à la dégradation du paysage culturel, support essentiel de l'activité touristique, l'autre pilier économique du territoire.

Au-delà de ces considérations territoriale, la perte de Surface Agricole Utile induit une réorganisation profonde des exploitations avec une baisse du cheptel, une limitation de l'allotement et la réduction des aides PAC. Par ailleurs l'équipement des surfaces conservées nécessite un temps d'entretien non négligeable et des problématiques de cohabitation avec la circulation touristique.

Enfin, cette réorganisation spatiale laisse planer le spectre de la fin du pastoralisme avec le développement des systèmes de pâturage tournant dans des parcs très équipés et une augmentation des aliments distribués. L'intensification des ateliers caprins doit toutefois être considérée avec mesure car elle est également influencée par d'autres phénomènes que la prédation.



PLAN B: DÉVELOPPER/RENFORCER UNE ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

Caractéristiques

Sans surprise les éleveurs développent aussi une stratégie défensive consistant à « ne pas mettre [leurs] œufs dans le même panier » comme le résume l'un d'entre eux. Concrètement deux variantes cohabitent. D'une part il s'agit de développer les cultures non fourragères. Les éleveurs s'intéressent principalement à la lavande car elle s'implante bien sur des terres pastorales pauvres et

permet ainsi de ne pas avoir à accéder à de nouveaux fonciers. D'autres éleveurs travaillent des projets de cueillettes et de transformation d'arômes. D'autre part, certaines exploitations développent l'agritourisme, mais il est difficile de relier strictement cette évolution à la prédation.

Conséquences et risques

Si cette stratégie est globalement identifiée par l'ensemble des

personnes enquêtées, tous n'ont pas réussi à la mettre en œuvre car le renforcement de la présence au troupeau empêche tout autre initiative. Un exploitant a même arrêté les cultures pour se concentrer sur la protection de son troupeau.

En outre, parce que cette adaptation induit la régression de l'élevage au profit d'autres activités, elle conduit aux mêmes problématiques que la stratégie du repli.



PRÉSENCE PERMANENTE AUPRÈS DU TROUPEAU

Caractéristiques

Il s'agit, pour les élevages mettant en place cette stratégie, d'assurer une présence humaine constante auprès du troupeau, que ce soit par l'embauche d'un berger (3 bergers salariés sur le territoire d'étude) ou par l'augmentation du temps de garde par les éleveurs eux-mêmes. Généralement cette présence est renforcée par la demande d'autorisation de tir de défense et pour d'autres le passage du permis de chasse, et le port d'un fusil.

Une variante extrême de cette stratégie conduit des exploitants à assurer une présence même la nuit sur l'estive dans des conditions précaires (tente).

Entre 2008 et 2014 l'aide à l'embauche des bergers représentent au total 97 400 € et le forfait éleveur-berger 262 700 € soit, pour les deux, 88% des mesures loups sur le territoire. Les volumes conséquents du forfait éleveur-berger sont

vraisemblablement liés à un effet d'aubaine pour certains élevages, notamment caprins.

La mesure berger a connu un pic en 2011 car il y avait alors trois bergers, le montant régresse par la suite car un système ovin converti au bovin ne nécessite plus de salarié.

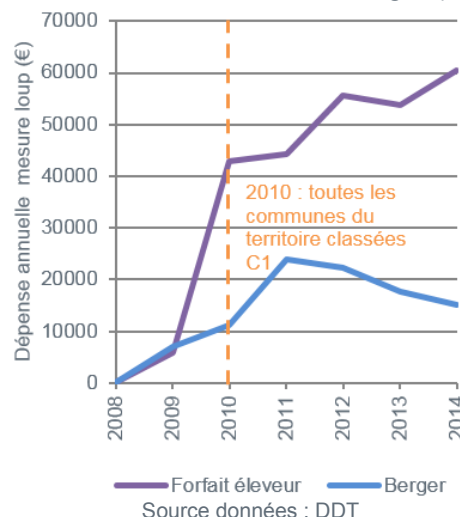
Conséquences et risques

Le recrutement d'un berger n'est jamais évident pour des exploitations qui sont aussi des projets de famille. Plus pragmatiquement la gestion RH (feuille de paie, régime de prévoyance, mutuelle etc.) reste complexe pour des petites exploitations. Enfin, même si le Plan loup subventionne à la hauteur de 80% l'embauche de bergers, les exploitations qui n'y recouraient pas auparavant accusent un déficit structurel de 20% du salaire chargé.

Par ailleurs, l'augmentation du temps de garde par les éleveurs eux-mêmes induit mathématiquement une

réduction du temps disponible pour d'autres activités et notamment les activités non professionnelles (vie de famille, mandat, loisir etc.).

Cette stratégie, valorisée par les Plans loups successifs et l'opinion publique, semble en fait conduire à un épuisement physique (augmentation du temps de travail), psychologique (plus d'autres activités) et financiers (déficit structurel de l'embauche de bergers).



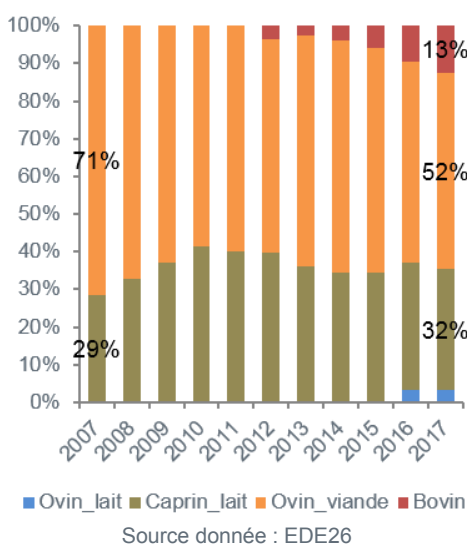
CHANGEMENT D'ORIENTATION ANIMALE

Caractéristiques

Cette stratégie propose de substituer, totalement ou partiellement, des troupeaux réputés moins vulnérables aux ovins allaitants. Il peut s'agir de développer les bovins ou des systèmes caprins/ovins laitiers (plus protégeables car rentrés quotidiennement pour la traite). Cette conversion des élevages producteurs d'agneaux s'inscrit certes dans des dynamiques structurelles de la filière, mais elle est significativement importante dans la Haute-Roanne pour être reliée à la prédation.

On peut parler de substitution car le cheptel UGB du territoire varie faiblement entre 2007 et 2017. L'effectif ovin allaitant passe de 2021 à 1467 têtes soit une baisse de 27% de l'effectif en 10 ans. Cette diminution est principalement compensée par la conversion d'une ferme ovine aux bovins allaitants à partir de 2012. Cette substitution est

pour l'instant unique sur le territoire, mais elle est dès à présent fléchée comme une piste d'avenir par d'autres exploitants enquêtés et observée ailleurs dans le Diois



Conséquences et risques

Bien qu'il s'agisse toujours d'élevage, le changement d'orientation animale nécessite de transformer les équipements (système de clôture, d'abreuvement, bâtiment etc.) et de développer des savoir-faire nouveaux (zootechnie, fromagerie etc.) ce qui peut faire douter de la possibilité d'une conversion réussie de l'ensemble des exploitations. En outre, le passage aux bovins ou à un troupeau laitier suppose que les surfaces agricoles le permettent, ce qui n'est pas toujours le cas avec des terrains très accidentés, embroussaillés et pauvres.

Enfin, le postulat sur lequel repose cette stratégie, la moindre vulnérabilité des bovins et des caprins, est de plus en plus remis en question par l'évolution des comportements de chasse du prédateur, ce qui questionne sur la durabilité de cette stratégie.



UNE EXPLOITATION DU TRIÈVES FACE À LA PRÉDATION

- GAEC DU LIÈVRE -

Depuis les premières attaques recensées en Auvergne-Rhône-Alpes en 1998, la pression de la prédation par les loups ne cesse de s'accroître malgré les mesures de protection. Confrontées à ce phénomène, les exploitations agro-pastorales évoluent. Pour saisir ces transformations, des études ont été menées dans plusieurs fermes d'Auvergne-Rhône-Alpes à partir d'enquêtes et d'analyses des données disponibles (Géoloup, Inosys, EDE, DDT etc.). Ce document présente les résultats de cette étude sur le GAEC du Lièvre qui subit des attaques régulières depuis 2015.

PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION

Le GAEC du Lièvre, situé à Mens dans le Trièves, est composé de 2 associés autour d'une exploitation ovine spécialisée. Le troupeau compte 1280 brebis PréAlpes. Les agnelages sont répartis en 3 périodes sur l'année et les agneaux sont principalement valorisés sous label rouge Agneau de l'Adret, via la coopérative Agneau Soleil. Une petite partie est également vendue en vente directe.

Le système repose sur une complémentarité des ressources de la ferme, avec un hivernage en bergerie relativement long (4,5 mois minimum). Les brebis rejoignent le Col de l'Homme l'été, tandis que les agneaux sont systématiquement élevés en bergerie. L'alpage est, en effet, considéré comme non propice pour eux du fait de la qualité de l'herbe jugée limitée.

GAEC du Lièvre - carte d'identité -

196 UGB - 1280 brebis préalpes
217 ha de SAU et 437 ha d'alpage
3,2 UTH (2 associés, 2 bergers)



janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	octobre	nov	déc					
Hivernage bergerie			3 lots	Lot brebis et agnelles						2 lots						
Agneaux									Agneaux							
Lutte lot 1				Lutte lot 2			Lutte lot 3									
Agnelage lot 2			Agnelage lot 3			Agnelage lot 1										

■ prairie ■ distribué
■ estive

Système alimentaire et parcellaire, une complémentarité entre les ressources de l'exploitation : 217 ha de SAU dont 122 ha de prairies permanentes, 50 ha de prairies temporaires, 37 ha céréales d'automne et 8 ha de céréales de printemps, et 437 ha d'estive (353 ha admissibles PAC).



FAITS DE PRÉDATION

Historique des attaques

Une première attaque sur le troupeau est observée en 1991 : le GAEC perd une trentaine de bêtes. Le responsable n'est alors pas identifié. Plusieurs attaques sont toutefois recensées la même année sur la commune de La Salette Fallavaux. A cette époque, le loup n'a pas fait officiellement son retour sur le territoire français.

Cependant, en novembre 1992, un loup est abattu à quelques kilomètres de là, dans les Hautes Alpes : il est désormais exposé au Muséum de Grenoble, et est identifié d'origine européenne.



Loup abattu à Aspres les Corps,
Source : Muséum de Grenoble

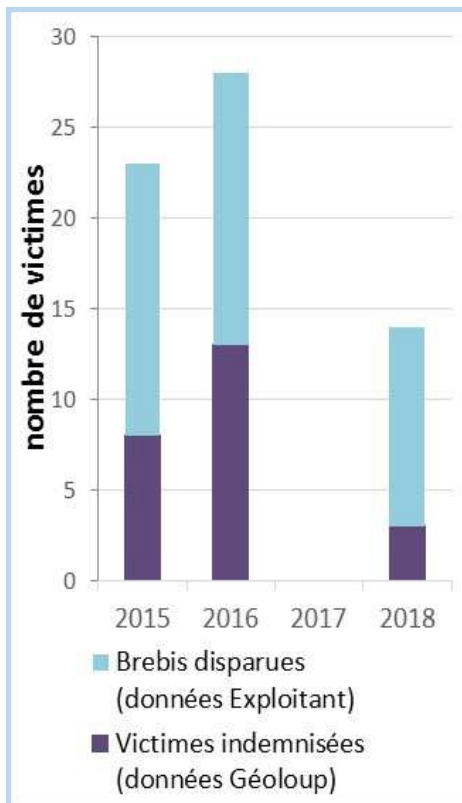
Localisation et temporalité des attaques

Le troupeau du GAEC connaît une nouvelle attaque en 2005, mais c'est à partir de 2015 qu'elles se multiplient. Entre 2015 et 2018, l'exploitation connaît 9 attaques, où la responsabilité du loup est reconnue et l'élevage indemnisé pour les victimes.

L'alpage du Col de l'Homme est à proximité d'une Zone de Présence Permanente (ZPP) : la ZPP de Beaumont Valgaudemar. Durant l'hiver 2017-2018, l'Effectif Minimal Retenu (EMR) est de 4 à 6 individus, d'après le Réseau Loup Lynx de l'ONCFS. Il s'agit d'un indicateur de tendance de l'évolution de la population : les effectifs détectés sont des minima d'animaux vivants, et non des effectifs totaux.

La commune de Mens, où se situe le siège de l'exploitation, est, quant à elle, à proximité de deux ZPP : la ZPP Obiou et la ZPP Jocou. Au cours de l'hiver 2017-2018, l'EMR pour la première est de 1 à 2 individus. L'EMR de la ZPP Jocou est d'une meute de 5 à 6 individus.

Nombre de victimes de la prédation, au cours des 4 dernières années.



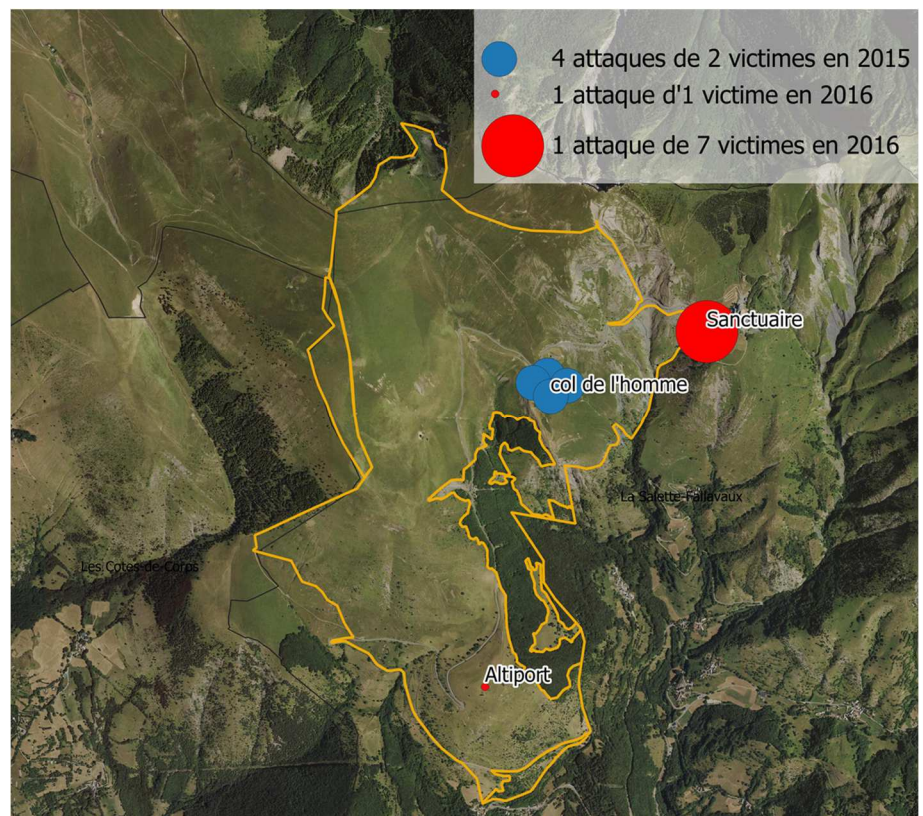
Jusqu'ici l'ensemble des attaques subies par le GAEC se sont déroulées sur l'estive de la Salette Fallavaux, entre les mois de juin et d'octobre (données Géoloup, et des associés).

La base de données Géoloup fait état de 24 victimes sur le GAEC au cours des 4 dernières années. Cette information est néanmoins incomplète pour percevoir la hauteur des conséquences de la prédation sur la ferme. Elle n'intègre pas, en effet, les brebis disparues suite aux attaques, non déclarées par les éleveurs, car identifiées lors de comptages ultérieurs.

En ajoutant ces données complémentaires, on obtient un total de 65 brebis victimes de la prédation depuis 4 ans. A partir de 2015, les loups prélèvent en moyenne 16 brebis par an, soit 1,27% du troupeau (année 2017 sans prédation incluse).

Volume de victimes, période et localisation des attaques sur le Col de l'Homme, d'après Géoloup

Données 2018 non répertoriées car localisation non transmise à la date de l'étude.



ÉVOLUTION DES PRATIQUES FACE À LA PRÉDATION

Organisation du travail

Le GAEC du Lièvre est membre du Groupement Pastoral du Col de l'Homme, le troupeau de l'exploitation est majoritaire avec 1280 brebis sur les 1500 totales. L'estive, située entre 1250 et 2200m d'altitude et d'environ 437 ha, est pâturée en moyenne 165 jours. Le site est accessible par une route carrossable, qui dessert la cabane du berger. Cet accès mène également au sanctuaire de Notre Dame de La Salette, haut lieu de pèlerinage en France, ce qui n'est pas sans conséquence sur les choix de conduite du troupeau.



Source : lasalette.cef.fr

Avant 2015, la conduite du troupeau était assurée par les 2 exploitants, avec le renfort d'un berger durant la période estivale, le troupeau ayant toujours été gardé sur l'alpage.

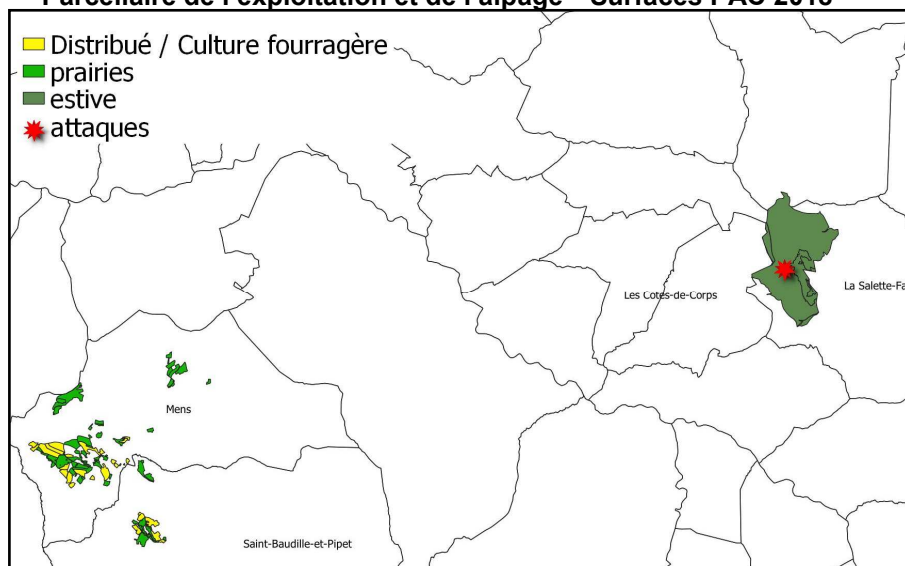
Sur l'exploitation :

Orientées par un éleveur le matin, les brebis pâturaient sur les parcelles et sous les bois la journée, et étaient rassemblées en parc la nuit.

En alpage :

Orientation des animaux en fin de journée vers un lieu de couche, et descente du berger à sa cabane. Pâturage tardif des brebis le soir et précoce le matin, avant l'arrivée du berger en début de matinée pour orienter leur pâturage. Le troupeau est gardé par le même berger depuis 1991.

Parcellaire de l'exploitation et de l'alpage—Surfaces PAC 2018



Depuis les attaques de 2015 :

Sur l'exploitation :

Pâturage dans des parcs mobiles déplacés quotidiennement, les clôtures fixes étant peu à peu délaissées. Passages en sous bois abandonnés, car jugés trop contraignants et dangereux pour les animaux.

En l'alpage :

Au début des attaques, souhait du berger de mettre fin à son activité, ne supportant plus le contexte de prédation.

→ Une solution d'urgence a dû être trouvée pour que le berger accepte de rester. Un remplacement a été mis en place, d'abord par les exploitants, puis par le salariat d'une seconde personne (le fils de l'un des associés). Désormais, les deux bergers réalisent chacun un mi temps (l'un 3 jours/semaine, l'autre 4, en alternance).

Mise en parc nocturne systématique, ce qui rend les brebis dépendantes de la présence du berger. Cela réduit le temps de pâturage et oblige le berger à arriver aux aurores pour que les brebis puissent manger avant les heures les plus chaudes de la journée.

Les éleveurs ont également

augmenté leurs passages sur l'alpage. Ils montent désormais 1 fois tous les 15 jours, contre toutes les 3 semaines auparavant, et à chaque nouvelle attaque, alors qu'ils sont en pleine période de fenaison et moisson sur l'exploitation.

Ces évolutions ont pour conséquences d'avoir augmenté la charge de travail quotidienne, et les éleveurs ressentent une dégradation de l'état des brebis, difficile toutefois à quantifier « Elles ne profitent plus autant ».

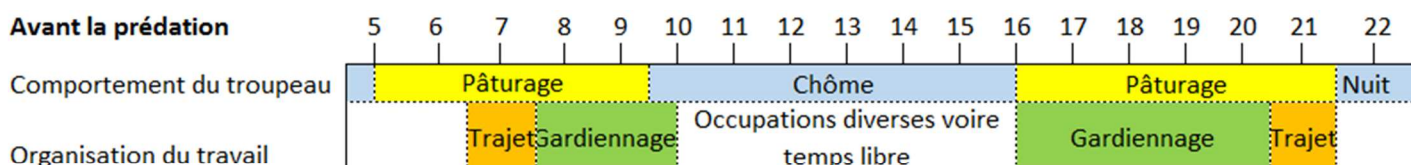
Ni les éleveurs, ni les bergers n'ont souhaité s'entourer de chiens de protection. Ce choix est directement lié au passage de milliers de pèlerins sur l'alpage, et à des questions pragmatiques :

- comment gérer la prédation des patous sur la faune sauvage ?
- où trouver le temps nécessaire pour la gestion du chiot ? Et comment gérer la vieillesse du chien adulte ?
- comment gérer un éventuel chien à problèmes ?

En revanche, des demandes de tirs de défenses ont été accordées à l'exploitation et au GP. Les associés et le salarié ont passé leur permis de chasse et se sont équipés.

Evolution de la conduite depuis 2015 en estive, et conséquences sur le troupeau

Avant la prédation



Depuis 2015



EVALUATION DES IMPACTS ET CONSÉQUENCES SUR L'EXPLOITATION

L'étude des impacts de la prédation sur le GAEC du Lièvre met en évidence qu'une dégradation de la situation économique n'est, à ce jour, pas la première menace pour la ferme. Cela s'explique notamment par une hauteur de pertes limitée au regard de la taille du troupeau. Cependant, les enjeux pour le GAEC apparaissent au niveau humain, car les évolutions de pratiques ont bouleversé l'organisation quotidienne et l'équilibre créé par les deux associés. Dès lors, de vives inquiétudes émergent de leurs discours sur la pérennité de leur situation. Devant le stress induit par le retour du loup, chacun estime que « ce n'est plus tenable ». Aujourd'hui se pose donc la question de la vivabilité de leur système, en termes notamment de conditions de travail, et par conséquent, de l'attractivité de leur ferme. Le renouvellement du berger est également un réel questionnement, car celui présent depuis bientôt 30 ans sera à la retraite dans les années à venir, et il peut être compliqué de trouver un berger sérieux et motivé pour travailler en zone soumise à la prédation. L'un des associés témoigne que son fils, actuellement salarié 9 mois par an par l'exploitation, se pose beaucoup de questions quant à une association sur le GAEC, car « il ne souhaite pas travailler dans ces conditions là ».



OISANS : LA HAUTE ROANNE FACE A LA PREDATION

Depuis les premières attaques recensées en Auvergne-Rhône-Alpes en 1998, la pression de la prédation par les loups ne cesse de s'accroître malgré les mesures de protection. Confrontées à ce phénomène, les exploitations agro-pastorales évoluent. Pour saisir ces transformations, des études ont été menées dans plusieurs fermes d'Auvergne-Rhône-Alpes à partir d'enquêtes et d'analyses des données disponibles (Géoloup, Inosys, EDE, DDT etc.). Ce document présente les résultats de cette étude sur le territoire isérois de la vallée de la Lignarre qui est concernée par la prédation depuis 2001.

PRESENTATION DU TERRITOIRE

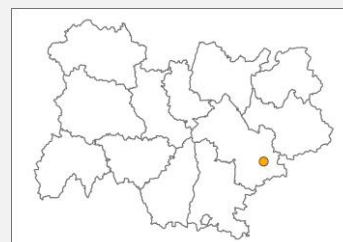
La Lignarre est une vallée interne de l'Oisans qui comprend trois communes : Villard Reymond, Ornon et Oulles. Le territoire se situe entre Bourg d'Oisans au Nord et le col d'Ornon au Sud. La vallée, très encaissée, est assez peu peuplée (185 habitants) et principalement occupée par la forêt, les alpages et les zones minérales de haute montagne. Elle est très fréquentée par les randonneurs car il s'agit d'un accès privilégié au sommet du Grand Galbert et au site Natura 2000 qui l'entoure. Les trois villages autrefois très peuplés le sont de moins en moins, et ils ne maintiennent quasiment plus de services. Deux d'entre eux sont difficiles d'accès et ne sont pas situés sur un axe de circulation.

Même si les surfaces pastorales occupent la majeure partie du territoire (environ 2700 ha), on trouve finalement peu de sièges d'exploitations en élevage sur les trois communes concernées. On recense ainsi 1 GAEC (utilisateur de deux des alpages de la vallée) avec des brebis et vaches allaitantes, puis 1 exploitation en brebis laitières. Dans le fond de vallée ; les surfaces se répartissent entre pâturage et prés de fauche. On compte 7 alpages et zones pastorales dans la vallée, sur lesquels pâturent environ 4100 ovins et 220 bovins.

La vallée se situe également dans l'aire d'adhésion du Parc National des Ecrins.

Vallée de la Lignarre -carte d'identité-

3 Communes
50 km²
185 habitants
54% de surfaces pastorales
2700 ha d'alpage
3 exploitations agricoles



La vallée de la Lignarre



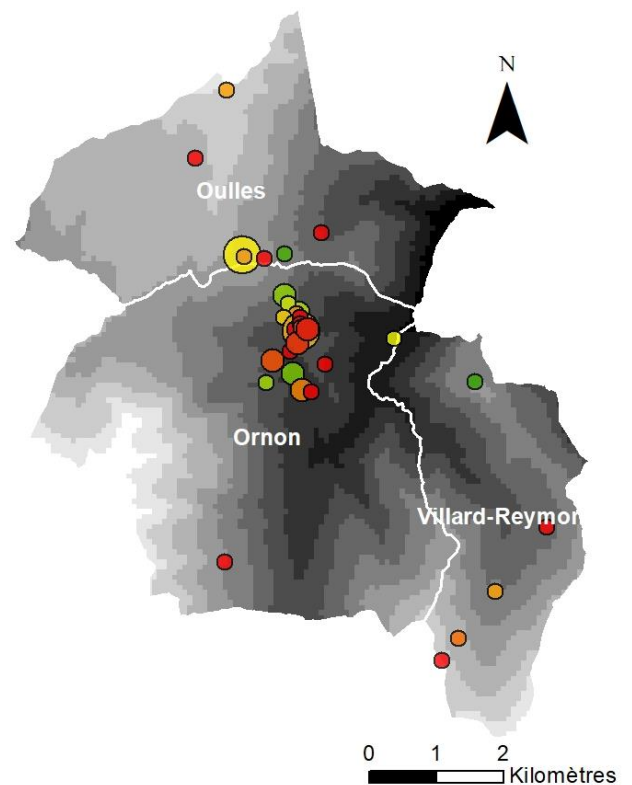
Chien de protection sur l'un des alpages de la vallée

NB : les données prédation utilisées pour cette étude proviennent de Géoloup, la base de données qui centralise les constats d'attaques. Ces données sont partielles car elles n'intègrent pas les bêtes décédées non déclarées et disparues.

FAITS DE PREDATION ET MESURES DE PROTECTION

Présence du prédateur

Le territoire d'étude se trouve à l'interface de 3 zones de présence permanentes de loup, correspondant aux territoires de 3 meutes dans lesquelles la reproduction a été confirmée pendant l'été 2018. La meute « Taillefer-Oisans » est bien présente sur les communes d'Oulles, Ornon, Nord de Villard-Reymond et constituée d'environ 5-6 individus. La meute « Valbonnais » qui fréquenterait plutôt le Sud de Villard Reymond compterait environ 3 à 5 individus. La meute Taillefer-Grand Serre (en bordure du territoire) est évaluée à 2-3 individus. Il s'agit d'estimations au vu des indices de présence connus. (Source réseau Loup-Lynx, suivi hivernal 2017-2018)



Attaques et victimes connues

Les premières attaques ont été indemnisées en 2001. Depuis, on dénombre 468 victimes indemnisées pour 139 attaques sur les 3 communes (au 31/12/18, source Géoloup). Les attaques ont lieu en alpage mais aussi sur les zones intermédiaires dès que les troupeaux locaux sont mis à l'herbe et jusqu'à ce qu'ils rentrent en bergerie.

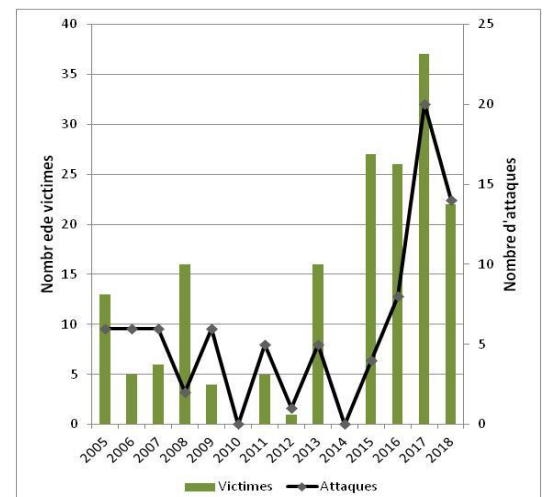
Mesures de protection

Les mesures de protection sont financées par l'Etat dès le classement d'une commune en cercle 1 ou 2 (présence du loup est avérée ou probable). Les communes de la vallée de la Lignarre ont été classées en 2004 et 2005, dès la création de la mesure d'aide à la protection alors appelée « Mesure T ».

Dans la vallée, les éleveurs bénéficient de contrats d'aide à la protection sur leurs sièges d'exploitation, à titre individuel puis sur les alpages, au titre des groupements pastoraux dont ils font partie. Aujourd'hui, les éleveurs mettent en place plusieurs mesures pour tenter de réduire la vulnérabilité de leurs troupeaux aux prédateurs :

- Les chiens de protection, sont toute l'année avec les troupeaux, sur l'alpage comme autour des villages au printemps,
- L'embauche de bergers : 1 ou 2 par alpage,
- Le regroupement nocturne en parc sur la montagne,
- Le recours à des tirs de défense (1 loup prélevé en 2004 ; en 2018 tous les alpages du secteur bénéficient d'une autorisation dérogatoire de tir de défense valide).

Malgré ces efforts, la pression et les dégâts sont toujours conséquents : 14 attaques en 2018 pour 22 victimes indemnisées. Certains troupeaux restent fragiles lorsqu'ils sont sur les zones intermédiaires car non gardés.



NB : les données prédation utilisées pour cette étude proviennent de Géoloup, la base de données qui centralise les constats d'attaques. Ces données sont partielles car elles n'intègrent pas les bêtes décédées non déclarées et disparues.

LES CONSEQUENCES DE LA PREDATION SUR LE TERRITOIRE

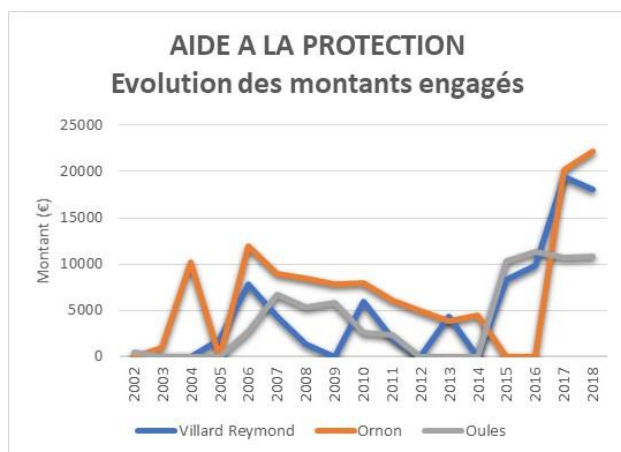
Dans le cadre de cette étude, nous avons interrogé des éleveurs, mais aussi des élus des communes concernées ainsi que des structures techniques pour chercher à objectiver les propos recueillis.

Une complexification des gestions pastorales

Les pratiques pastorales sont fortement ancrées sur le territoire, qui reste assez attractif pour les exploitants. Cependant, les élus ont bien conscience des difficultés induites par la prédation pour les éleveurs.

« Le loup en lui-même ne pose pas tant de problèmes, mais leur nombre trop élevé oui. »

Face à la pression du prédateur, les éleveurs ont dû modifier leurs pratiques sur les alpages. En plus des chiens de protection, ils ont dû mettre en place des parcs de regroupement nocturne, ce qui n'est pas du tout anodin pour les hommes comme pour les animaux. Tout d'abord, ce genre de pratiques a des conséquences sanitaires regrettables, puisque cela crée des zones de concentration des bêtes. Mais elles remettent aussi en question la faculté du GP à atteindre les résultats zootechniques attendus, notamment en termes de prises de poids des agneaux.



Selon les éleveurs, les bergers ont besoin de compétences de plus en plus fines et variées. Le bon déroulement de la saison dépend très fortement de l'expérience du berger. Ils avouent que ce mode de conduite des troupeaux demande une technicité et une implication personnelle plus importantes.

« Il faut être capable de démarrer très tôt le matin, de rentrer tard le soir, et de ne pas trop brasser les bêtes pendant la journée ».

Bien sûr, l'accumulation des tâches toujours plus nombreuses et l'amplitude des plages de travail ne sont pas toujours compatibles avec la réglementation et les contrats de travail, ce qui justifie souvent le recours à un aide berger. Les besoins en logement pour les bergers sont aussi plus importants car ils doivent être hébergés à proximité immédiate des lieux de regroupement nocturne des troupeaux.

Des systèmes remis en cause

Le risque de prédation est omniprésent, que ce soit sur les alpages ou autour des exploitations, ce qui maintient une pression continue sur les éleveurs et les amène parfois à se poser des questions sur leurs systèmes d'exploitation.

« Si sur l'alpage je ne suis pas tranquille, et qu'autour de la maison je ne suis pas tranquille, j'arrête les brebis ».

Face à la complexité des situations, aux risques techniques et économiques induits par la prédation, certains ont entamé des démarches de diversification (porcs, cultures, ...) et envisagent sérieusement la fin de leur atelier ovin. C'était le cas d'un des éleveurs rencontrés, qui produit pourtant de l'agneau d'alpage bio vendu en direct.

Le point de vue des élus

Les élus rencontrés abordent tous la question de la sécurité en premier. En effet, la présence des chiens de protection est l'une des principales préoccupations des maires des communes de montagne. Au printemps et à l'automne, les éleveurs locaux sortent leurs troupeaux autour des villages avant de monter en alpage. Les chiens de protection sont alors déjà présents avec les bêtes et « divaguent » parfois à proximité des habitations, ce qui crée des conflits voir des incidents. En 2018, la maire d'Ornon a par exemple reçu 4 courriers de personnes se plaignant d'avoir été agressées par les chiens de protection. Durant ces périodes, les habitants ne peuvent pas se promener avec leur chien et redoutent un face à face. Sur l'alpage, ce sont les

randonneurs et les traileurs qui sont concernés, un conseiller municipal nous a dit éviter certains secteurs pour ne pas croiser les chiens. Les élus voient également la charge de travail et l'anxiété que cela engendre pour les éleveurs, dont la responsabilité peut être engagée en cas d'accident.

Malgré cela, les communes n'observent pas de baisse de la fréquentation sur leurs alpages, et selon les maires d'Oulles et d'Ornon, le refuge du Taillefer (au milieu d'un alpage ovin) aurait fait une très bonne saison en termes de fréquentation.

Un défaut de communication

Les maires reçoivent bien les récapitulatifs hebdomadaires des attaques envoyés par la DDT de l'Isère, mais sont demandeurs d'autres types d'informations. En effet, pour eux les indices de présence (observations, relevés des pièges photos, etc.) devraient être partagés et même permettre aux éleveurs de savoir à quoi ils doivent s'attendre afin d'ajuster leurs moyens de protection. Il en est de même pour les hurlements provoqués ou les campagnes de prélèvement de loups. Les éleveurs ont aussi souligné ressentir un manque de transparence sur les indices de présence des prédateurs. Par ailleurs, les maires

aimeraient être mis au courant rapidement en cas d'attaque, les outils Maploup proposés par les services pastoraux peuvent répondre à cette dernière demande.

Quel impact sur la faune sauvage ?

Les élus ont également confié être inquiets pour la faune sauvage. Selon eux, les observations d'animaux deviennent plus rares et cela traduit un recul des espèces prédatées par le loup.

« Sur Laval dens, la population de mouflons a diminué de moitié en trois mois. »

Sur le territoire enquêté on mesure mal pour le moment l'impact de la prédation sur la faune sauvage, il est donc difficile de confirmer ou d'infirmer objectivement les impressions des chasseurs locaux ou des élus. Cependant, sur les communes voisines (La valette et Laval dens, massif du Tabor), la FDCI possède des éléments plus tangibles et certains indicateurs permettent de mettre en avant des phénomènes plus significatifs pour la faune sauvage (réalisation des plans de chasse : mouflon de 78% à 37% en 4 ans, chamois de 100% à 69 % en 4 ans). Résultat des comptages de Mouflons du massif : de février à octobre on est passé de 250 animaux avant naissances à 150 après naissances (source FDCI).

ZOOM SUR : L'AGNEAU D'ALPAGE

L'un des produits typiques de l'élevage local est l'agneau d'alpage. Il s'agit d'agneaux qui naissent au printemps, passent la saison en montagne puis sont commercialisés à l'automne. Il s'agit d'une viande de grande qualité, produite de manière très extensive, dans le respect des enjeux agro-environnementaux et répondant aux demandes des consommateurs.



Cependant, la prédation remet parfois en cause la faculté des éleveurs à proposer ce produit. A cause des attaques en elles-mêmes bien sûr, puisque les agneaux tués par le loup ne seront pas commercialisés. Mais aussi parce que les nouveaux modes de gestion ne permettent pas toujours de répondre aux besoins des agneaux en croissance. Déplacements trop importants, plages de pâturage restreintes, problèmes sanitaires, secteurs délaissés malgré leur intérêt pastoral. Ces facteurs sont autant d'obstacles à contourner pour atteindre les objectifs. Même s'il existe des solutions, tant que ces produits ne feront pas l'objet d'une meilleure valorisation, la capacité du territoire et de ses acteurs à proposer des produits locaux de qualité à la population sera néanmoins remise en question.

UNE EXPLOITATION DE LA VALLÉE DES VILLARDS FACE À LA PRÉDATION - GAEC DE LA FIA -

Depuis les premières attaques recensées en Auvergne-Rhône-Alpes en 1998, la pression de la prédation par les loups ne cesse de s'accroître malgré les mesures de protection. Confrontées à ce phénomène, les exploitations agro-pastorales évoluent. Pour saisir ces transformations, des études ont été menées dans plusieurs fermes d'Auvergne-Rhône-Alpes à partir d'enquêtes et d'analyses des données disponibles (Géoloup, Inosys, EDE, DDT etc.). Ce document présente les résultats de cette étude sur le GAEC de la Fia qui subit des attaques depuis 1998.

PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION

Le GAEC de la Fia, situé dans la Vallée des Villards rassemble 2 associés autour d'un élevage ovin de 1900 brebis de race Mérinos croisée Charolais.

Les agneaux produits, issus majoritairement d'un agnelage de printemps, sont labélisés Agneaux de l'Adret (Label Rouge) et principalement commercialisés via la coopérative Agneau Soleil.

Le siège du GAEC se trouve à Saint-Colomban-des-Villards à proximité des surfaces pastorales d'altitude. Le GAEC dispose aussi de prairies et de trois tunnels en fond de vallée à Saint-Pierre-de-Belleville principalement (à une trentaine de kilomètres du siège).

Les surfaces pâturables sont essentiellement pastorales. Les prairies de fond de vallée sont pâturées au printemps (avril-mai) puis fauchées fin juin. Au mois de mai, les brebis sont montées sur les

zones intermédiaires (montagnettes) où elles sont réparties en 5 lots. Puis, pour la période d'estive, les animaux rejoignent les 3 alpages. Alors, les 3 troupeaux sont gardés quotidiennement. Une partie des brebis (notamment les brebis vides) intègre le GP de la Tête de Génepy (alpage de Montfroid).

Ainsi, les surfaces pastorales tiennent une place centrale au sein du système. Les agneaux nés au printemps accompagnent leur mère au pâturage et sont donc nourris principalement à l'herbe. La vente des agneaux se fait à l'automne. A noter que le fonctionnement des élevages transhumants en Savoie est différent, pour ces systèmes, l'agnelage se fait à l'automne.

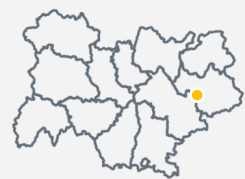
L'exploitation se trouve au cœur d'un territoire marqué par un tourisme hivernal (station des Sybelles) et estival.

GAEC de la Fia - carte d'identité -

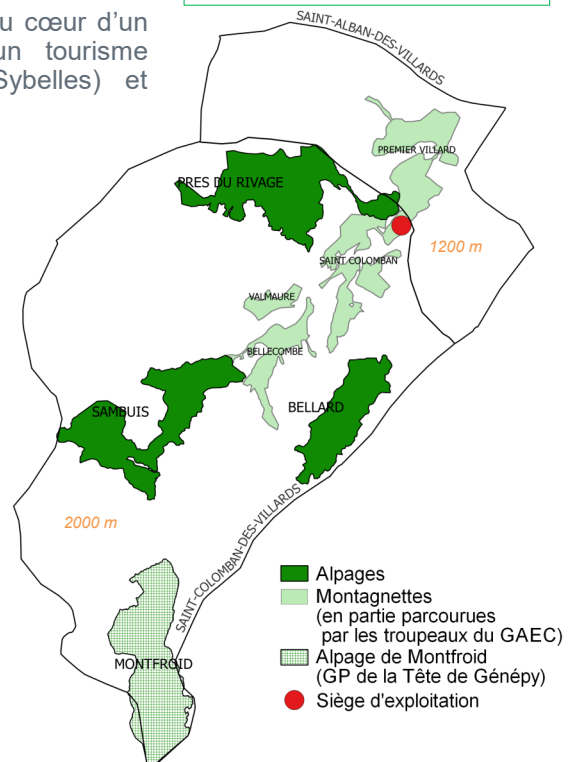
990 ha de SAU

4.8 UTH (2 associés, 6 salariés
représentant 2,8 ETP)

Système 1 agnelage par an (90% au printemps). Agneaux Label Rouge, race Mérinos croisée Charolais Achat des agnelles de renouvellement.



+ 130 ha et 3 tunnels en fond de vallée 600 m



janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
Lot 1 <u>Bergerie</u> à Saint Colomban 950 brebis				<u>Montagnettes</u> 5 lots	<u>Alpages</u> 3 lots Sambuis : 1200 br & agx Combe des Roches / près du rivage : 1200 br & agx Bellard : 1600 br & agx				<u>Montagnettes et prairies</u> 8 lots	Lot 1	
Lot 2 <u>Tunnels</u> à Saint Pierre 1 000 brebis										<u>Prairies</u> : déprimage	Lot 2
				<u>Groupement Pastoral</u> 200 brebis vides							
agnelage 1				lutte 2				agnelage 2			
								lutte 1			

Système alimentaire et parcellaire, une orientation pastorale marquée : 990 ha dont 130 ha de prairies et 860 ha de montagnettes et d'alpages

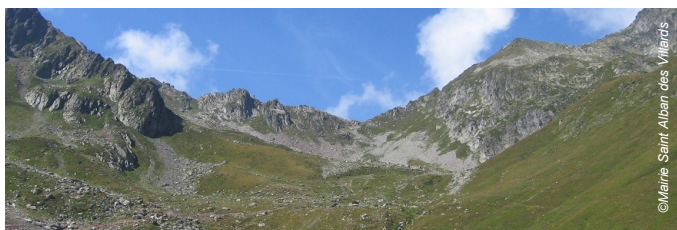
FAITS DE PRÉDATION

Présence du prédateur

La vallée des Villards se trouve en Savoie au cœur du foyer historique de la prédation.

Les loups s'installent rapidement en meute sur le secteur. Une Zone de Présence Permanente « Belledonne » est identifiée en 1998. En quelques années, les deux versants de Belledonne sont occupés par des loups. En 2013, cette présence sur les deux versants de la chaîne est confirmée (identification de deux ZPP « Belledonne-Nord » et « Belledonne-Sud »). La meute de « Belledonne-Sud » se déplace ensuite vers le Nord-Est (haute vallée du Ferrand (38) et vallée de l'Arvan).

En 2018, 3 ZPP meutes sont distinguées dans le secteur : Belledonne-Nord, Haut Breda et Arvan. La présence du loup est donc régulière sur la vallée des Villards.



Faits de prédation sur le GAEC

Selon les locaux, la première attaque de loup a lieu dans la vallée en 1993. Toutefois, ce n'est qu'en octobre 1998 que l'Etat constate la première attaque. Le GAEC de la Fia est très rapidement touché et les attaques se succèdent de manière sporadique pendant 15 ans. La pression s'est fortement accrue depuis 2015 avec en moyenne 6 à 10 attaques par an. Pour exemple en 2016, le GAEC fait état d'environ 20 attaques et 150 victimes. En 2018, le GAEC subit 6-7 attaques. L'alpage de Bellard est le plus impacté par la prédation.

L'information contenue dans Géoloup ne nous permet pas d'établir précisément le nombre d'attaques sur le GAEC de la Fia. De plus, les données récoltées auprès des éleveurs n'intègrent pas les animaux disparus lors des attaques, car difficiles à chiffrer. Quelques animaux sont toujours manquant à la fin de l'estive, mais selon les éleveurs, leur nombre est aujourd'hui plus important car « *le moindre animal qui part du troupeau (égaré ou blessé) ne réapparaît jamais* » donc certainement tué par le loup puis nettoyé par les vautours.

Localisation et temporalité des attaques

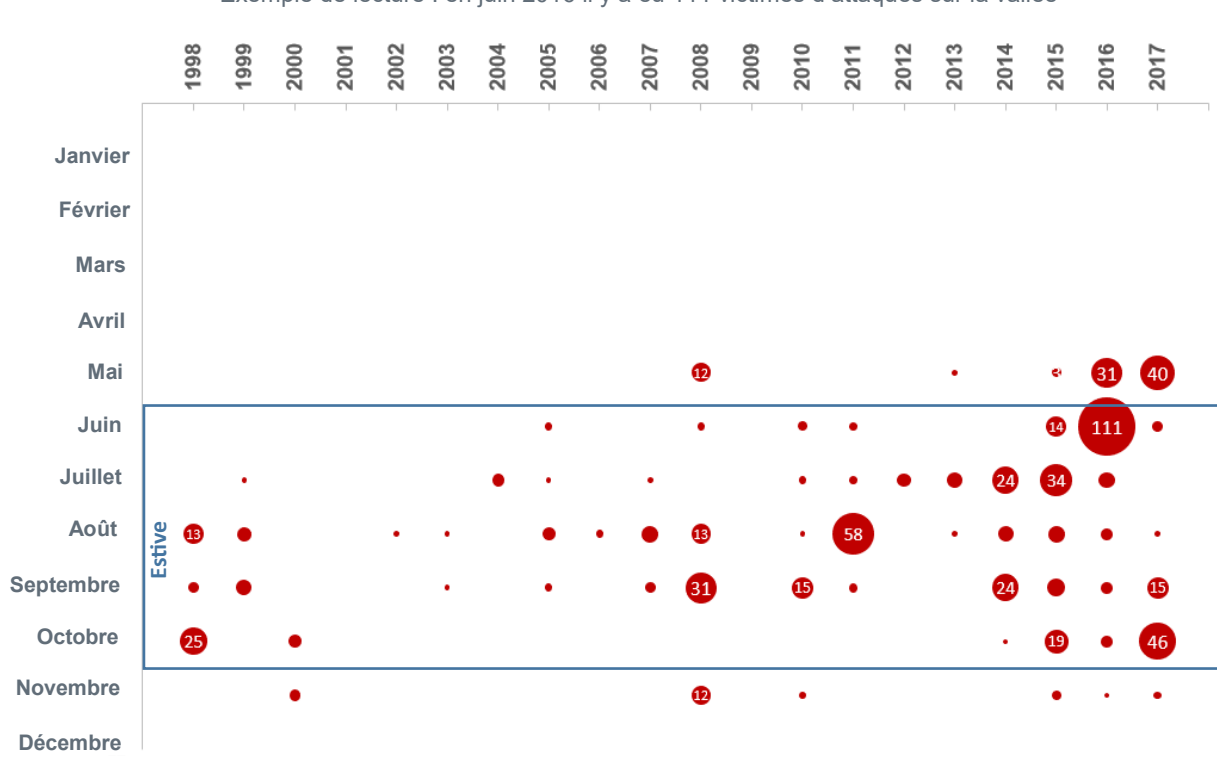
Les animaux sont soumis aux attaques sur **toute la période où ils sont au pâturage**. Les attaques en fond de vallée restent cependant rares par rapport à celles sur Saint-Alban-des-Villards et Saint-Colomban-des-Villards.

Les attaques ont lieu majoritairement en fin de printemps et durant l'été. Elles sont moins fréquentes au début du printemps et à l'automne mais peuvent arriver (par exemple, en 2018, une attaque a eu lieu fin novembre à proximité des bâtiments de Saint-Colomban).

L'augmentation des attaques en 2015 a été accompagnée d'un changement de temporalité des attaques. Aujourd'hui, selon l'exploitant, **la majorité des attaques a lieu en plein jour**, quelques unes à la tombée de la nuit et très peu dans la nuit.

Volume de victimes et périodes des attaques sur l'ensemble de la vallée des Villards d'après Géoloup (deux communes : Saint Colomban des Villards et Saint Alban des Villards)

Exemple de lecture : en juin 2016 il y a eu 111 victimes d'attaques sur la vallée



NB : les données prédation utilisées pour cette étude proviennent de Géoloup, la BD qui centralise les constats d'attaques et de la DDT Savoie. Ces données sont partielles car elles n'intègrent pas les bêtes décédées non déclarées ou disparues.

ÉVOLUTION DE PRATIQUES FACE À LA PRÉDATION

Conséquences liées à la mise en place de moyens de protection

Avec l'arrivée de la prédation, le GAEC a rapidement mis en place des moyens de protection dans l'objectif de limiter le nombre d'attaques et de victimes. La mise en place de ces derniers n'est pas sans conséquences.

CHIENS DE PROTECTION :

Le GAEC possède aujourd'hui 7 chiens de protection (de la race Maremma des Abruzzes) répartis sur les 3 troupeaux en alpage. Les associés réalisent un travail de sélection des chiens depuis maintenant 20 ans.

→ La présence de ces chiens a entraîné de nombreuses plaintes des pratiquants de la montagne fréquentant ce secteur très touristique.

Aujourd'hui, le GAEC ne souhaite pas augmenter le nombre de chiens de protection pour « *ne pas rendre la vie impossible aux randonneurs* ».

SURVEILLANCE DES TROUPEAUX :

Dès 2000, le GAEC a employé des bergers pour aider à garder les troupeaux. Ils étaient tout d'abord 2, ils sont aujourd'hui 6 répartis sur toute la saison. En saison estivale, un berger se trouve sur chaque alpage et une personne (le fils d'un des associés) s'occupe de la coordination, cela représente 1 mi-temps.

→ La masse salariale supplémentaire est élevée.

→ Le temps d'éleveur-berger (associés du GAEC et fils) est estimé à 70 jours par an.

→ Le recrutement, la formation et la fidélisation des bergers est difficile : il y a 20 ans, les bergers n'étaient quasiment pas formés au métier, aujourd'hui, malgré leur formation plus aboutie, selon l'exploitant, il reste difficile de les fidéliser. Au delà de la technique, la mission exige aussi de la maturité pour supporter le stress.

REGROUPEMENT NOCTURNE :

Les bergers mettent en place des parcs de nuit, qui selon les éleveurs sont très efficaces.

→ Mais les animaux ne peuvent plus pâturer la nuit. Par temps chaud, ils chôment jusqu'à 18h et mangent la nuit. S'ils sont parqués à 20h, la quantité d'herbe ingérée est fortement réduite ce qui pénalise la lactation donc l'engraissement.

→ **Plus largement**, la nécessité de surveiller les troupeaux en permanence entraîne l'**abandon de certains secteurs** trop éloignés ou trop difficiles d'accès. Selon l'un des exploitants, une combe entière (Puy Gris), autrefois pâturée par les animaux du GAEC, a été abandonnée car il fallait trop de temps au berger pour s'y rendre et le gardiennage y était difficile. Il estime que dans cette combe pouvaient potentiellement pâturer 450 brebis et leurs agneaux (sur une partie de l'été).

Conséquences de la prédation sur la production d'agneaux

• BREBIS IMPRODUCTIVES

Les attaques qui surviennent en période de lutte semblent avoir un impact sur la fertilité. Cette année, deux lots ont été attaqués le 28 novembre 2018 en fin d'après-midi aux abords du village de Saint-Colomban. Des échographies ont été réalisées le 29 janvier 2019. Les résultats font apparaître : - sur le lot 1 mis en lutte le 15 octobre, 20% de brebis vides (au lieu de 3 à 4% habituellement) - sur le lot 2 mis en lutte à partir du 25 octobre, 10% de brebis vides. Au total, sur 1400 brebis mises en lutte cet automne 2018, 181 se révèlent infertiles.

NB : la qualité de l'herbe peut aussi avoir une influence sur la fertilité mais davantage sur la prolificité

+ 13 % de
brebis vides

• NECESSITE D'ENGRAISSEMENT A LA DESCENTE D'ALPAGE

Avant la prédation, 60% des agneaux qui descendaient d'alpage étaient vendus directement car au bon niveau d'engraissement (vendus 110 €) et 40% étaient finis en bergerie (vendus 120 €).

Aujourd'hui, TOUS les agneaux qui descendent d'alpage doivent être finis en bergerie, au moins 35 jours et jusqu'à 70 jours (paille et concentrés). A 45 jours de finition moyenne, le coût d'engraissement est d'environ 22 €/agneau selon les années (5€ de paille et 17 € de concentrés). Coût auquel il faut déduire 10 € de plus-value sur le prix de vente obtenus grâce à la finition systématique.

+ 12€ de coût
d'engrais-
sement / agneau
supplémentaire
en bergerie

• COMPENSATION DES PERTES

La perte des animaux prédatés est compensée par l'achat de brebis à l'automne en même temps que l'achat des brebis de renouvellement.

NB : Les exploitants reçoivent une indemnisation pour chaque animal prédaté

+ 100
brebis ache-
tées

• HAUSSE DES FRAIS VÉTÉRINAIRES LIES AUX PARCS DE NUIT

Les pathologies de pieds constituent le point faible de la race Mérinos. Le fait de cantonner les brebis en parc de nuit accentue la contamination bactérienne entre animaux et augmente la présence du piétin. Les passages supplémentaires au pédiluve et les soins aux pieds représentent 4 000 € de charge en plus (8 000 € contre 4 000 avant).

+ 4000 € de
frais vétéri-
naires *

* montant très certainement sous-estimé car ne prend en compte que les problèmes de piétin

ÉVALUATION DES IMPACTS ÉCONOMIQUES

Le coût économique de la prédation est approché par la méthode du budget partiel. A système constant (pas de changement dans les effectifs ou les surfaces, pas d'investissement matériel ou bâtiment), le budget partiel recense tous les postes de produits et de charges qui ont pu évoluer du fait de la prédation : charges en plus liées à la protection ou à la finition des agneaux en bergerie, produits en moins liés à la perte des animaux, mais aussi produits en plus liés aux aides et indemnisations, et

éventuellement charges en moins (économie d'aliments sur les agneaux prédatés donc non finis).

Certains postes sont difficiles à évaluer car variables d'une année sur l'autre ou bien non systématiquement imputables au loup (pertes insidieuses). Par ailleurs, tous les postes ne sont pas chiffrés (alimentation et frais vétérinaires pour les chiens de protection par ex., déplacements liés à la surveillance ou aux constats d'attaques etc., logement (chalet, caravane) ou motorisation (quad) des bergers en

alpage). A noter que l'embauche de bergers a aussi permis de faire évoluer le système avec notamment une augmentation du cheptel, une meilleure surveillance des troupeaux etc... cette évolution est difficilement chiffrable.

D'après cette estimation, le coût net de la prédation dépasse 80 000 €/exercice pour le GAEC, une des raisons étant le plafonnement des aides de protection (80% de 48 000 € éligibles maximum pour 2018).

BENEFICES		PERTES	
PRODUITS EN PLUS		PRODUITS EN MOINS	
Aide à la protection des troupeaux	38 400 €	Manque à gagner lié aux brebis vides	45 000 €
Plafonnement du montant éligible à 48 000 €; 80 % d'aides > les aides couvrent à peine 65% des coûts directs réellement engagés		13% de brebis vides, soit 375 agneaux non vendus à 120 €	
Plus-value sur la vente des agneaux	10 200 €	Pertes d'animaux constatés	13 500 €
Avant la prédation, 60% des agneaux non engraisés en bâtiment. Aujourd'hui, ces agneaux sont engraisés en bâtiment et vendus 10 € de plus qu'auparavant (0,6*1700*10)		100 brebis et 100 agneaux (100*15+100*120)	
Indemnisation des victimes constatées	22 000 €	Pertes d'animaux insidieuses	4 050 €
100 brebis et agneaux prédatés en moyenne (100*220)* <i>*système d'indemnisation simplifié</i>		30 brebis et 30 agneaux (30*15+30*120)	
CHARGES EN MOINS		CHARGES EN PLUS	
Agneaux non nés	8 250 €	Coût de la protection des troupeaux	58 966 €
375 agneaux non nés donc non engraisés, prise en compte du coût d'alimentation seulement et non des autres dépenses liées à l'engraissement qui sont négligeables (22*375)		Salaire des bergers (en moyenne d'après les derniers exercices et les aides du Plan Loup) : 52 000 €. Entretien et achat des chiens de protection : 7 000 €	
		Surcoût des frais vétérinaires	4 000 €
		Traitement des problèmes de piétin	
		Finition des agneaux en bergerie	22 440 €
		Coût de l'achat supplémentaire d'aliments pour les 60% de d'agneaux en plus en bergerie, 40T de concentrés et 50T de paille pour tous les agneaux (0,6*1700*22)	
		Achat brebis de remplacement	13 000 €
		Une centaine de brebis rachetée à l'automne pour palier les pertes liées à la prédation, à un prix de 130€	
PERTE ANNUELLE TOTALE : 82 106 €			

CONCLUSION

Le GAEC de la Fia est soumis à la prédation depuis maintenant 20 ans. L'un des associés, administrateur du Syndicat Ovin de Savoie, a notamment contribué à la création de la mesure T (devenue 7.62). Le GAEC s'est adapté au contexte de prédation au fil des années, depuis la sélection et le dressage des chiens jusqu'à la finition des agneaux en bergerie pour suppléer à la baisse de lactation des brebis. Malgré ces adaptations les conséquences économiques de la prédation ne sont pas négligeables.

Cette fiche a pour objectif d'illustrer les conséquences de la prédation sur cette exploitation mais n'a pas vocation à être exhaustive. De nombreux points seraient à approfondir. De plus, ne sont pas évoquées les conséquences indirectes notamment le stress lié aux attaques et à la présence du loup toute l'année à proximité des troupeaux et des villages, stress pour les éleveurs, leur famille et les bergers.

LES VALLEES DE L'ARVAN ET DES VILLARDS FACE À LA PREDATION

Depuis les premières attaques recensées en Auvergne-Rhône-Alpes en 1998, la pression de la prédation par les loups ne cesse de s'accroître malgré les mesures de protection. Confrontées à ce phénomène, les exploitations agro-pastorales évoluent. Pour saisir ces transformations, des études ont été menées dans plusieurs fermes et territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes à partir d'enquêtes et d'analyses des données disponibles (Géoloup, Inosys, EDE, DDT etc.). Ce document présente les résultats de cette étude sur le territoire des vallées de l'Arvan et des Villards qui subit des attaques depuis 1998.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arvan et des Villards a été créé en 1961. Sur deux vallées (les Villards et l'Arvan), il regroupe 10 communes.

10 communes, 2 vallées :

•Les Villards : Saint Colomban des Villards et Saint Alban des Villards

•L'Arvan : Albiez le Jeune, Albiez Montrond, St Jean d'Arves, St Sorlin d'Arves, Fontcouverte-La Toussuire, Villarembert-Le Corbier, St Pancrace, Jarrier .

La vallée des Villards est une vallée d'élevage abritant principalement des ovins (locaux et transhumants). Les villages des Villards situés à une altitude avoisinant les 1000 m sont soumis à une forte dynamique forestière et à un risque de déprise.

La vallée de l'Arvan est marquée par une agriculture mêlant à la fois la production laitière (AOP Beaufort) et la production allaitante (ovins principalement et bovins).

Le territoire est constitué à 60% de surfaces pastorales (120 unités pastorales et 30 zones pastorales) Les deux vallées sont reliées par le

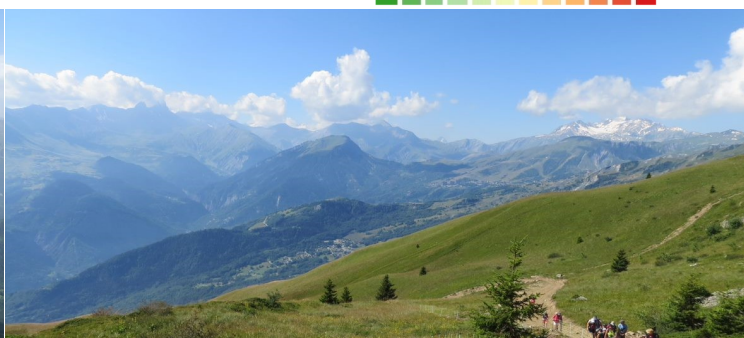
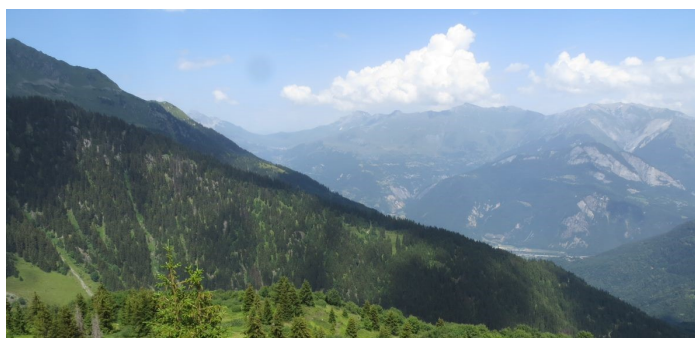
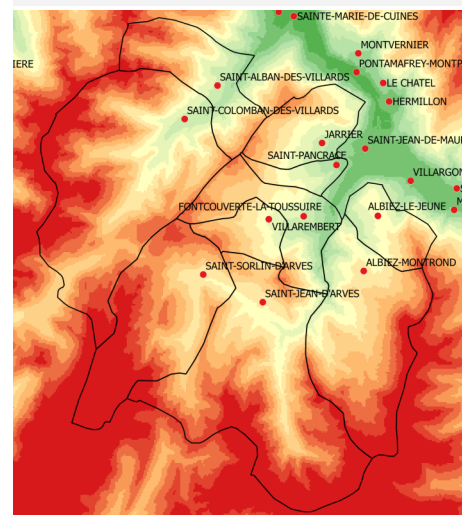
domaine skiable des Sybelles (regroupements des stations de Saint Colomban des Villards, la Toussuire, Le Corbier, St Jean et Saint Sorlin d'Arves, Les Bottières). Au-delà de la période d'activité hivernale, il existe une vraie volonté de mise en tourisme de ces territoires pendant la période estivale.

Le territoire Arvan-Villards a été le premier territoire touché par la prédation en Savoie avec les premières attaques sur un troupeau ovin. De fait, sur ce territoire, les éleveurs ont rapidement mis en place des mesures de protection parmi lesquelles les chiens de protection des troupeaux. **Environ 60 chiens participent sur les 10 communes à la protection des troupeaux.**

Avec une activité de loisir estivale très présente, c'est dans le cadre de sa mission de développement du tourisme que le SIVAV s'est rapidement posé la question de la cohabitation entre les différents usages.

Les vallées de l'Arvan et des Villards - carte d'identité -

10 communes
335 km²
2 948 habitants
60 % de surfaces pastorales
59 exploitations agricoles (source RPG 2016)

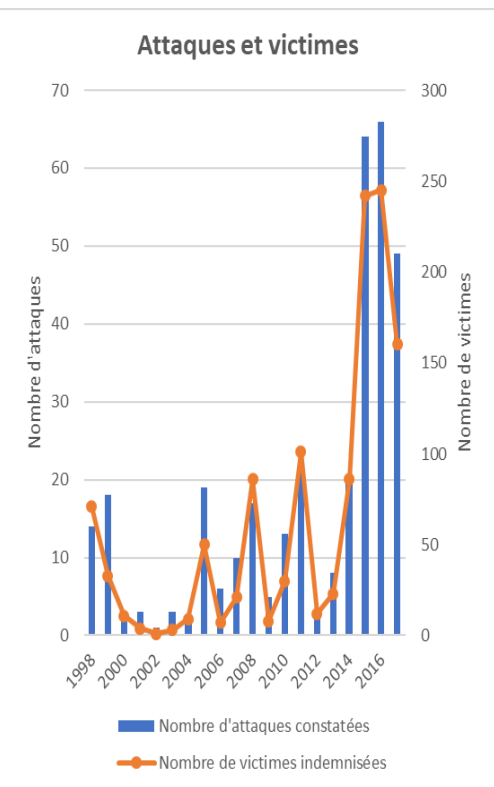


FAITS DE PRÉDATION

Présence du prédateur

Les loups s'installent rapidement en meute sur le secteur. Une Zone de Présence Permanente « Belledonne » est identifiée en 1998. En quelques années, les deux versants de Belledonne sont occupés par des loups. En 2013, cette présence sur les deux versants de la chaîne est confirmée (identification de deux ZPP « Belledonne-Nord » et « Belledonne-Sud »). La meute de « Belledonne-Sud » se déplace ensuite vers le Nord-Est (haute vallée du Ferrand et vallée de l'Arvan).

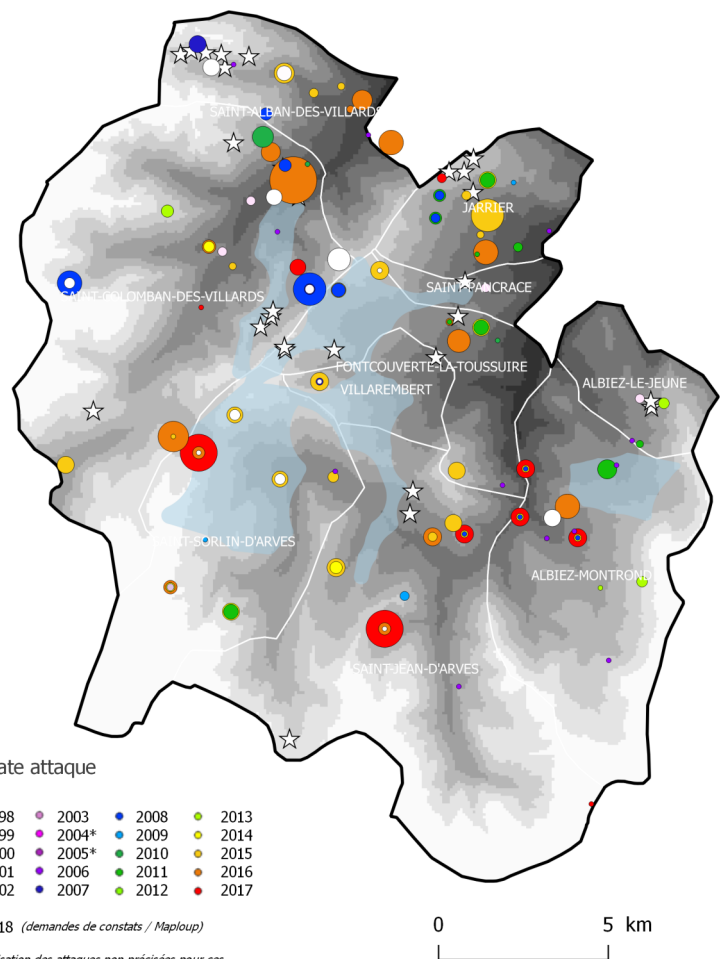
En 2018, 3 ZPP meutes sont distinguées dans le secteur : Belledonne-Nord, Haut Breda et Arvan. La présence du loup est donc régulière sur les 2 vallées.



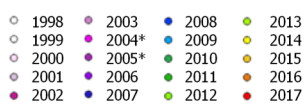
La première attaque constatée par l'Etat se déroule en juillet 1998, même si les éleveurs pensent la présence du loup antérieure. Par la suite les attaques se multiplient et surviennent toutes les années à l'exception de 2002. Elles augmentent fortement à partir de 2015. Au total 345 attaques sont recensées dans Géoloup pour le territoire d'étude entre 1998 et 2017 pour un total de 1203 victimes.

Les attaques ont de plus en plus lieu le jour. En 2017, 30% des attaques ont eu lieu en journée.

NB : les données prédation utilisées pour cette études proviennent de Géoloup, la BD qui centralise les constats d'attaques et de la DDT Savoie. Ces données sont partielles car elles n'intègrent pas les bêtes décédées non déclarées, disparues et décédées après blessure.



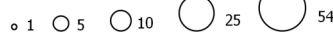
Date attaque



☆ 2018 (demandes de constats / Maploup)

* localisation des attaques non précisées pour ces années

Nombre de victimes par attaque

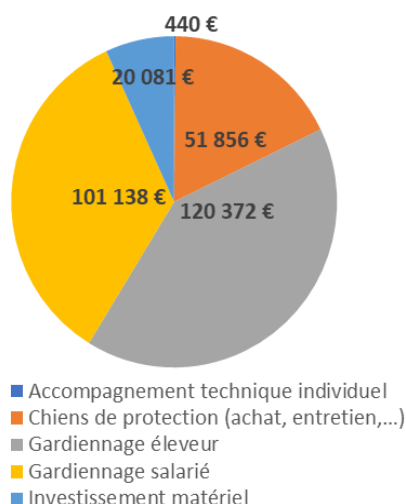


La majeure partie des attaques est concentrée sur la période estivale, mais elles sont aussi fréquentes au printemps (avril/mai) et à l'automne.

Mesures de protection

En 2018, l'ensemble des communes du territoire d'étude sont classées en cercle 1. Au total sur la période 1998-2017, 1 442 253 € ont été dépensés dans le cadre des mesures de protection.

Mesures de protections mobilisées en 2018



Territoire de test de Map Loup

En 2017, la Fédération des Alpages de l'Isère, l'association Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales et la Société d'Economie Alpestre de la Savoie ont lancé le projet Map Loup. Chaque demande de constat est intégrée régulièrement sur une carte interactive. L'objectif est de permettre aux acteurs des territoires d'avoir accès à l'information de manière claire et centralisée. La carte est accessible en ligne sur les sites internet des services pastoraux.

Ce dispositif a tout d'abord été testé sur un territoire limité comprenant le massif de Belledonne (38 et 73), les vallées du Haut Ferrand (38), du Glandon (73) et de l'Arvan-partie (73).

Puis en 2018, il a été étendu à l'ensemble des départements de la Savoie, de l'Isère ainsi qu'en Drôme.

L'INFLUENCE DE LA PRÉDATION SUR LA GESTION DU TERRITOIRE : DU NIVEAU INTERCOMMUNAL AU NIVEAU COMMUNAL

La fréquentation touristique estivale (randonnées, trail, VTT,...) dans des zones pastorales de son territoire a conduit le SIVAV à engager des actions opérationnelles sur la question de la cohabitation des usages. A une échelle communale, le maire de St Alban des Villards, Jacqueline DUPENLOUP, subit sur son territoire la prédation et ses conséquences. Elle tente dans le quotidien de son mandat de trouver des solutions pour apaiser les tensions.

ECHELLE INTERCOMMUNALE / L'EXEMPLE DU SIVAV

Les retours négatifs d'estivants rapidement démunis dans un contexte montagnard face aux chiens de protection et les articles de presse avec une vision négative de la présence de ces chiens ont conduit les élus du SIVAV à s'interroger sur les actions à mettre en œuvre.

Une première action : « la sensibilisation des randonneurs au pastoralisme et à la présence des chiens de protection dans les alpages ».

Le territoire de Maurienne a mis en place dès cette action de sensibilisation financée à la fois par des aides de l'Etat, du Parc National de la Vanoise mais des collectivités locales. Le principe est de former et de mobiliser des accompagnateurs en moyenne montagne sur cette thématique. Sur des sites cibles (zones de forte fréquentation), il s'agit d'établir un calendrier d'intervention afin d'aller à la rencontre des promeneurs pour leur rappeler à la fois le rôle du pastoralisme et des chiens de protection ainsi que les recommandations comportementales à adopter en cas de rencontre.

Dès le démarrage de l'action, le SIVAV s'est rapidement saisi de ce dispositif. L'action a reçu un très bon accueil de la part des estivants, quant à l'action et à son principe. Les rencontres avec les patous sur les 3 communes du territoire concernées se sont mieux déroulées. Les retours ont été très positifs.

Mais après quelques années, l'action a perdu de son souffle. Les élus du territoire ont fait le constat qu'un nombre trop faible de personnes était touché par le dispositif (par rapport au nombre total d'estivants). De manière concomitante le faible soutien et la faible implication des éleveurs ont conduit à une crispation des élus qui n'ont alors pas souhaité poursuivre l'engagement financier initial concernant ce dispositif au-delà de 2017 (3000 €).

2018 : une orientation nouvelle

Les élus du SIVAV ont cependant souhaité continuer à (s)'investir sur la question de la cohabitation des

usages. D'autant que le syndicat intercommunal, sur cette thématique difficile, permet une prise de distance avec les situations locales. Un espace de dialogue sous la forme d'une réunion annuelle est alors testé ; les éleveurs répondent présents.

Il permettra de mettre à plat les points de crispation et de tension mais surtout d'engager une nouvelle dynamique d'actions sur le territoire. Elle sera mise en œuvre par l'équipe technique du SIVAV en collaboration avec les éleveurs localement au cours de l'été 2018.

La communication autour des activités pastorales et du chien de protection constitue le cœur du dispositif. L'objectif est de changer les regards et de développer une approche positive de la thématique :

Action (1) : Mise en place au départ des 20 principaux circuits de randonnées de panneaux d'informations (financement SIVAV) complétés par le nom des chiens de protection. Le principe est de permettre aux promeneurs en cas de face à face avec le chien d'établir via son nom un contact pour apaiser les situations. Testé uniquement depuis 2018, le retour d'expérience est aujourd'hui assez faible.

Action (2) : Mise en œuvre d'une campagne de presse positive autour de la question des chiens de protection et du pastoralisme sur son territoire auprès de la presse locale (Dauphiné libéré et la Maurienne).

Action (3) : Information / formation des agents d'accueil des Office du tourisme (OT) : le SIVAV accompagné du technicien animateur du dispositif de maraudage a mis en place auprès des agents des OT du territoire de courtes sessions de formations (2h) avec un vrai retour positif des participants en demande.

En complément, l'OT de la Toussuire a mis en place, tous les jeudis, une information pour les estivants. Cette action est mise en œuvre par une hôtesse d'accueil, fille d'éleveur en présence d'un chien de protection. L'occasion est ainsi donnée aux estivants dans un contexte rassurant et apaisé d'approcher et de toucher un

chien de protection et de parler pastoralisme. Cette action a largement été suivie avec 20 à 40 personnes présentes chaque semaine.

L'épineuse question des sentiers de randonnées :

La question des sentiers de randonnée reste une des questions de tension forte entre les élus et le monde agricole où le consensus n'a pas pu être généralisé :

- En conseil syndical, la question a été posée de ne plus engager de dépenses sur les sentiers traversant des espaces pastoraux avec présence de chiens de protection sans modification des pratiques pastorales (mise en place de parcs de part et d'autres des chemins avec des zones tampons entre le parc et le sentier, ...). Les élus ont in fine décidé de continuer l'entretien des sentiers sans conditions.

- La commune de Saint Sorlin d'Arves en collaboration avec le SIVAV souhaite mettre en place un espace trail avec différents circuits. Certains circuits passant sur des zones de présence de chiens de protection - après avoir envisagé leur abandon - feront l'objet de signalétique et sensibilisation spécifique sur les supports de



Crédits photos : SIVAV

communications (cartes et topos trail) mais aussi sur le terrain (panneaux à l'entrée des parcs concernés). Cette disposition fait en effet écho aux pratiques en demande croissante de renseignements sur la présence des chiens de protection.

L'INFLUENCE DE LA PRÉDATION SUR GESTION DU TERRITOIRE : DU NIVEAU INTERCOMMUNAL AU NIVEAU COMMUNAL

ECHELLE COMMUNALE / L'EXEMPLE de ST ALBAN DES VILLARDS

L'agriculture et l'activité pastorale constituent les derniers remparts pour le maintien de l'ouverture des paysages autour des villages, condition indispensable à l'attractivité du territoire (tourisme et habitants à l'année). L'appui des élus à cette thématique est une question de développement territorial.

Les conséquences de la prédation pour le territoire communal.

En altitude, des quartiers d'alpages communaux, où les troupeaux pouvaient se trouver en pâturage libre, sont abandonnés par défaut d'équipements (cabanes, accès,...) permettant un gardiennage et une protection renforcée des troupeaux. Certains sentiers de randonnées pédestres situés sur ces quartiers abandonnés étaient d'un commun accord entretenus par les alpagistes. C'en est terminé.

A proximité des villages, les nombreux secteurs trop denses en feuillus sont difficilement gardables et protégeables. La prédation qui s'ajoute au morcellement du foncier important est vécue comme une « double peine » conduisant à l'abandon de certaines clairières. Là où il faudrait éclaircir pour faciliter la garde, il n'y a pas la maîtrise foncière. Autour des villages, on observe le recul des zones ouvertes et des espaces de respiration de proximité pour les habitants.

Un maire en première ligne

(1) Sollicité en tant que propriétaire d'alpage, il n'a pas forcément les réponses budgétaires à apporter aux éleveurs pour mettre en œuvre un niveau d'équipement suffisant pour permettre et faciliter la protection des troupeaux (construction de cabanes, chemin d'accès,...). Sa position au

près des éleveurs est alors fragilisée.

(2) En 2014, des pertes importantes sur les troupeaux locaux, conduisent localement à une mobilisation consensuelle initiée et portée par les deux maires des communes des Villards. Avec les services de l'Etat, la louveterie, les chasseurs et les éleveurs, ils se donnent pour objectif de mettre en place une défense des troupeaux dans un cadre légal : organisation de veilles autour des troupeaux, demandes de tirs de défense renforcée, ...avec quand même un fort sentiment d'impuissance.

5 ans après, la mobilisation est diffidente. « On a un sentiment d'épuisement et de lassitude avec une routine (du contexte de prédation) qui s'est installée ». Localement, certains chasseurs ne souhaitent plus s'investir, de peur d'endosser des responsabilités qui ne leur apparaissent pas être les leurs. En 2018, les troupeaux n'ont pas subi de terribles carnages. Mais il y a toujours des attaques et la pression demeure. Comme une épée de Damoclès, menace énorme mais moins lisible pour qui n'est pas dans le cercle proche des éleveurs et bergers.

(3) Les chiens de protection : le maire est le réceptacle des peurs et des tensions locales avec peu de solutions.

Par peur du chien, les gens ne veulent plus se promener. Et pour ceux qui se promènent encore, la mise en place de filets pour parquer les brebis est synonyme de présence de chiens ; le maire s'est retrouvé interpellé sur la libre circulation des habitants notamment des gens du pays. Les gens se retournent vers le maire pour les plaintes.

En mairie, des promoteurs téléphonent pour savoir où sont les troupeaux (et donc les chiens) : la prise de responsabilités de la part du maire en cas d'incident devient alors bien réelle.

(4) Le bien vivre ensemble et le développement du territoire sont remis en cause.

La prédation avec les éleveurs en détresse d'un côté et les habitants apeurés par les chiens de protection de l'autre contribue largement à un climat de tension important. Ce climat est exacerbé lorsque les pratiques touristiques estivales, elles-mêmes ressources pour le territoire sont impactées.

L'écoute et le dialogue sont aujourd'hui les seuls outils à disposition du Maire. Cela demande une importante énergie et un investissement de tous les jours pour contribuer à faire retomber la pression. A un an de la fin de son premier mandat, Jacqueline DUPENLOUP confie qu'elle « ne voit pas comment tout cela peut évoluer sereinement ». Alors que la vallée se prête à l'élevage et à la randonnée, elle doit faire face au morcellement du foncier et à la prédation ; elle confie sa crainte demain de ne voir le projet touristique de leur commune réduit au plan d'eau aménagé de la commune d'à côté.

Enfin, ces problématiques viennent se surajouter à toutes les autres problématiques des territoires ruraux de montagne.

« Le cumul du morcellement du foncier et de la prédation, fait que l'on ne s'en sort pas ».

J. DUPENLOUP, Maire de St Alban des Villards.

CONCLUSION

Ces exemples montrent que sur un territoire comme celui du SIVAV, la prédation n'est plus seulement un problème d'éleveurs. Elle est devenue une problématique de territoire rappelant ainsi, le rôle joué par l'élevage et l'imbrication des enjeux. Le pacte d'une cohabitation apaisée (entre tourisme et pastoralisme) existant auparavant est aujourd'hui largement menacé. Les espaces de dialogue même si ils sont un lieu d'expression des tensions permettent de co-construire des solutions opérationnelles (pas toujours parfaites). Ils permettent aux usages de perdurer et de se développer tout en évitant le cloisonnement. Ils demandent un effort important d'écoute, de compréhension et d'animation.